

Éditrice responsable: Éliane Deproost - CP-236 Campus de la Plaine U.L.B. - Bd de la Plaine, 1050 Bruxelles - Bureau de dépôt: Bruxelles X - P. 20/036 - Mensuel - 2 € - ne paraît pas en juillet-août.

ESPACE

de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / Octobre 2016 / N°452

Dossier

**Sexe, genre et compagnie:
un état des lieux**

En prison ?

N'oubliez pas votre guide de survie

**L'Écosse,
championne des mariages laïques**



3 Éditorial

Non, Meryame, ne retourne pas au Maroc. Par Jean-Pol Hecq.

4 Droit de suite**6 Livres ensemble**

6 Une **compassion** peut en cacher une autre. Benoît Van der Meersch décrypte le discours du pape François.

9 Vous passez par la case **prison**? N'oubliez surtout pas votre guide de voyage. Par Céline Gautier.

12 Que signifie être **Rom** aujourd'hui? Stéphane Mansy fait le point.

16 International

18 L'**Écosse**: ses lochs, ses châteaux hantés, son whisky... et ses mariages laïques! Par Marc Soignet.

21 Ce que «laïcité» veut dire (en **Amérique du Nord**). Par Achille Verne.

24 La persécution des **francs-maçons italiens** durant le fascisme. Par Guiseppe Villarosa.

28 Dossier
Genre, sexe et compagnie

Être un homme ou une femme dans le monde d'aujourd'hui est-il une donnée naturelle intangible ou bien un rôle social conditionné par de puissants pré-supposés idéologiques? Et en Europe, de nos jours, est-il vraiment plus facile d'être transgenre, homosexuel, bisexuel ou plus si affinités? Coups de projecteur sur une réalité très contrastée et en évolution constante.

**64 Entretien**

L'«eruv»: privatiser l'espace public pour le rendre compatible avec des exigences religieuses? Cas d'un certain judaïsme. Pierre Jassogne s'entretient avec **Astrid von Busekist**.

68 École

Le bonheur à l'école est-il pour demain? Benoît Koot nous parle du projet «**École de tous**».

70 Espace de brièvetés**72 Arts**

74 «**Sonita**» ou le rap pour lutter contre le mariage forcé. Par Frédéric Vandecasserie.

76 Pathétique et poétique, «**Monsieur**» mue le théâtre en actions contre la pauvreté. Par Amélie Dogot.

78 Le **Musée éphémère de l'exil** n'a pas d'adresse... Par Soraya Soussi.

80 Coup de pholie

La riposte de Gaïa face à son agonie. Par Véronique Bergen.

Édito / Par Jean-Pol Hecq, rédacteur en chef**«Non, Meryame, ne retourne pas au Maroc...»**

Non, Meryame, ne retourne pas au Maroc, ni ailleurs. Reste ici. On t'aime comme tu es: rebelle, combative, passionnée, solidaire. On t'aime quand, à la tribune de la Chambre, tu t'insurges, magnifique, tête nue contre Ford, Caterpillar et toutes ces multinationales anthropophages, anonymes, amORAles, championnes sans vergogne de l'impôt éludé et de la délocalisation. On t'aime quand tu rives leur clou aux racistes de toutes couleurs politiques et de tous rôles linguistiques.

Et on pleure de rage quand on voit la bêtise et la méchanceté se faufiler jusque dans ce qui devrait être le sanctuaire de la démocratie. Il y a des paroles qui déshonorent ceux qui les prononcent et pas ceux à qui elles sont destinées. Mais le plus triste, c'est que ce que t'a dit ce député libéral flamand dont je préfère oublier le nom est en train de devenir une banalité. Les vannes de l'intolérance, du mépris, de la haine, du racisme et de la connerie se sont rouvertes. Des torrents de peur et de frustrations longtemps contenus se déversent toujours plus violemment, toujours plus impunément. Ce n'est pas nouveau mais cela fait toujours aussi mal.

On peut rager que les dérapages racistes soient nombreux sur les réseaux sociaux. Mais le fait qu'un élu du peuple se laisse aller en pleine séance de la Chambre à un commentaire aussi bas de plafond provoque un autre genre de malaise. Comment, après cela, encore dénoncer l'intolérance qui sourd chez les simples citoyens aux abois? Bien entendu, ce n'est pas la première fois que ça arrive. C'est même devenu assez courant chez nos voisins français (on se souvient encore de la façon humiliante dont la ministre française de la Justice, Christiane Taubira a été traitée) et ce genre de chose perce aussi dans d'autres pays comme l'Allemagne ou la Grande-Bretagne.

Alors, non, Meryame, ne va pas au Maroc. Va plutôt dans les usines en deuil, à Charleroi ou à Genk, pour y redonner le goût de la fierté. Et surtout reste bien à Bruxelles, au Parlement, pour continuer à proclamer la tolérance et exiger le respect. 🌹

Tout ce que les non-croyants ont toujours voulu savoir sur la religion...

C'est une grosse «brique» de plus de sept cents pages que Guy Donnay –ancien directeur du Musée royal de Mariemont– vient de consacrer à une approche historique des religions «à l'intention des non-croyants». On peut d'emblée se demander la raison de ce ciblage particulier. L'histoire des religions serait-elle différente selon que l'on soit personnellement croyant ou non ? En tout cas, comme le souligne Jean Baubérot dans sa préface, il serait désastreux que la science des religions soit réservée aux seuls croyants. Et de nous rappeler au passage que l'un des premiers inventeurs de la laïcité politique était un pasteur protestant du XVII^e siècle, Roger Williams, qui prenait volontiers la métaphore d'un voyage en bateau: une fois à destination, chaque passager pourra prendre la direction qui lui plaît, en toute liberté. Mais tant qu'il est à bord, il doit se soumettre aux règles d'un «vivre ensemble» qui permet à chacun d'avoir sa place en bonne intelligence avec ses voisins. De l'intelligence, il y en a à la pelle dans ce livre à la fois très personnel et très documenté (tout comme l'était

Au commencement était le logos... Et après? paru dans la collection «Laïcité» du CAL en 2010) où Guy Donnay donne la quintessence de sa vision propre du sujet. Une vision nourrie par une carrière académique longue et riche, un pragmatisme de bon aloi et un constant souci, sinon d'exactitude –existe-elle d'ailleurs en ce domaine?– en tout cas de rationalité (l'auteur est archéologue) mais sans exclure un parti pris matérialiste et athée qu'il assume crânement. (jph)



Guy Donnay, «Les religions. Approche historique à l'intention des non-croyants», Arquennes, Memogrames, 2016, 704 pages.

Prix: 52 euros

Eleanor Kasrils: discrète héroïne de la lutte anti-apartheid

Qui se souvient d'Eleanor Kasrils, cette «Écossaise élégante et distinguée» comme l'appelait Nelson Mandela? Elle a poussé paisiblement son dernier soupir en 2009, dans son lit, en Écosse, mais elle aurait pu tout aussi bien périr dans des circonstances dramatiques en Afrique du Sud. À l'âge de 27 ans, Eleanor Kasrils a en effet eu le discutabile privilège de tomber sous le coup d'une loi inique qui autorisait jusqu'à trois mois de détention sans procès pour les suspects d'activités anti-apartheid. C'est le terrible massacre du township de Sharpeville en 1960 qui décide cette jeune femme blanche, éduquée, à s'engager dans la lutte contre l'apartheid. Elle rejoint alors le Parti communiste (clandestin) d'Afrique du Sud et y rencontre son futur mari, Ronnie Kasril, alors membre de l'aile militaire de l'ANC. Eleanor y servira comme agent de liaison et participera à des actes de sabotage. Mais en 1963, la police l'arrête et la cuisine

longuement. Eleanor ne parlera jamais. Internée dans une prison psychiatrique, elle réussit à s'en évader dans des circonstances rocambolesques. Avec l'aide de l'organisation clandestine de l'ANC, déguisée en jeune musulman, elle parvient à rejoindre le Botswana, alors protectorat britannique. Eleanor et Ronnie resteront en exil durant près de trente ans, jusqu'à ce que la roue de l'histoire tourne et que le régime raciste de Pretoria finisse par jeter l'éponge. *L'improbable espionne* a été écrit par le propre mari d'Eleanor, Ronnie Kasrils, et a été couronné du prestigieux prix littéraire sud-africain, le Alan Paton Award. Mais

Le petit livre jaune d'Hervé Hasquin

On ne présente plus Hervé Hasquin, sans nul doute l'une des figures les plus marquantes du monde intellectuel et politique belge actuel. Indécrottable historien avant tout, le secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique jette toujours sur les sujets qui le (nous) préoccupe(nt) un regard diachronique pointu. C'est donc après un long détour historique qu'on lui pardonne d'autant plus qu'il n'est pas sans mérites –même s'il enfonce certaines portes ouvertes– qu'Hervé Hasquin arrive au cœur de son sujet: dénoncer les vellétés qu'ont certains milieux laïques radicaux, voire athées militants (*horresco referens!*), de vouloir inscrire le principe de la laïcité dans les textes fondamentaux de notre pays.

C'est que le mot «laïcité» est particulièrement ambigu et recouvre des réalités contradictoires, assène l'ancien ministre-président de la Communauté française. Dès lors, vouloir en faire à toute force l'étendard de l'État ne provoquerait que crispations et grincements de dents à tous les étages et ne réglerait rien du tout sur le fond comme le démontre à profusion l'exemple français. La polysémie du mot, l'ambiguïté des concepts qu'il recouvre et la charge péjorative dont il est plombé aux yeux de certains de nos concitoyens en feraient le ferment d'une dispute de plus dont on se passerait bien à l'heure qu'il est. Tel est en résumé le propos de l'ancien recteur de l'ULB.

Certes, on ne lui donnera pas tort sur certains points mais on pourra peut-être lui adresser un reproche: celui de passer sous silence le fait que le Centre d'Action Laïque (repaire des «têtes mitrées de la laïcité» que dénonce sa plume parfois très acide?) a fait justement son *aggiornamento* à ce sujet. En effet, pour le CAL, les choses sont claires: «*La laïcité est le principe humaniste qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du pouvoir civil démocratique dégagé de toute ingérence religieuse. Il oblige l'État de droit à assurer l'égalité, la solidarité et l'émancipation des citoyens par la diffusion des savoirs et l'exercice du libre examen*» (article 4 des statuts). Dommage que le petit livre jaune du professeur Hasquin ne le mentionne même pas, il aurait été un petit peu plus complet et un petit peu moins (inutilement) crispant. (jph)



Ronnie Kasrils, «L'improbable espionne. Au service de la lutte anti-apartheid», trad. Yves Kengen, Bruxelles, Mardaga/GRIP, 2016, 208 pages.

Prix: 18 euros



Hervé Hasquin, «Inscrire la laïcité dans la Constitution belge?», Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2016, 144 pages.

Prix: 7 euros

« Souffrir avec » ?

Le 9 juin dernier, le pape François recevait à Rome les dirigeants des ordres des médecins d'Espagne et d'Amérique latine. Le discours¹ prononcé par le pape à cette occasion et fortement centré sur la notion de « compassion » méritait d'être décrypté.

Par Benoît Van der Meerschen
Secrétaire général adjoint

Depuis son entrée en fonction, le pape François insiste souvent sur ce qu'il perçoit comme des dérives² de notre société. Ici, en quelques mots et sans nuances, le pape critique à nouveau « *notre culture technologique et individualiste* », revient sur sa crainte du « *triomphe de l'égoïsme, de cette culture du rebut qui refuse et méprise les personnes qui ne répondent pas à des critères de santé, de beauté et d'utilité déterminés* » et, enfin, sur « *la tentation fonctionnaliste d'appliquer des solutions rapides et draconiennes, animés par une fausse compassion ou par de purs critères d'efficacité et d'épargne économique* ».

L'évolution de notre société

La charge est rude mais guère surprenante pour autant car, encore tout récemment dans son exhortation apostolique postsynodale du 19 mars dernier, le pape avait déjà indiqué que « *dans les sociétés hautement industrialisées, où leur nombre tend à augmenter alors que la natalité décroît, [les personnes âgées] risquent d'être perçues comme un poids* ». En conséquence de quoi, « *la fragilité et*

la dépendance de la personne âgée sont parfois exploitées de façon inique pour de purs avantages économiques ».

De manière assez claire pour qui veut bien lire entre les lignes, est donc répétée et assumée l'idée (déjà défendue par certains au Sénat de Belgique en 2012 et par Albert Guigui, grand-rabbin de Belgique) que, dans notre monde qui serait individualiste à outrance, l'euthanasie n'est qu'une façon de faire des économies dans les soins de santé...

La santé, un enjeu majeur pour le Vatican...

Des soins de santé auxquels le Vatican accorde une place de première importance comme en témoigne l'affirmation suivante du pape devant ces dirigeants des ordres des médecins d'Espagne et d'Amérique latine: « *La santé est l'un de dons les plus précieux et les plus désirés de tous* ». Plein d'emphase, il ajoutera même par après que, « *dans la tradition biblique, la proximité entre le salut et la santé a toujours été soulignée, ainsi que leurs nombreuses*

implications réciproques [...] Comme cela fait du bien à l'exercice de la médecine de penser et de sentir que la personne malade est notre prochain, qu'elle est de notre même chair et de notre même sang, et que dans son corps déchiré se reflète le mystère de la chair du Christ lui-même! »

... comme pour les médecins

De cet étrange mélange des chairs, on ne peut que déduire qu'une fameuse responsabilité pèse désormais sur les épaules de la profession médicale... Le pape affine d'ailleurs sa vision du rôle du médecin comme suit: « *L'identité et l'engagement du médecin ne se fondent pas seulement sur la science et sur la compétence technique,*

mais aussi et surtout sur son attitude pleine de compassion – souffrir-avec – et miséricordieuse envers ceux qui souffrent dans leur corps et dans leur esprit. La compassion est, dans un certain sens, l'âme même de la médecine. La compassion, ce n'est pas éprouver de la peine, mais souffrir avec. »

« *Compassion* », « *souffrir avec* »; les mots sont rarement neutres et, ici, martelés à l'envi. Ce dans un but précis car, outre qu'ils invitent clairement le médecin à partager l'« *épreuve* » de leur patient³, l'objectif majeur du pape est d'appeler celui-ci « *à la patience, au souffrir-avec* ». Et donc à ne pas répondre à une demande d'euthanasie qui lui serait formulée. Pour le pape, en l'espèce, définitivement,

³ « La fragilité, la douleur et la maladie sont une dure épreuve pour tous, également pour le personnel médical. »



© Cajournard

Le pape a souvent la main tendue. Mais vers qui?

¹ Le discours analysé ici est disponible sur w2.vatican.va.

² Parfois à juste titre. On peut penser, par exemple, au thème de l'environnement.

«ce qui est en jeu est la dignité de la vie humaine; ce qui est en jeu est la dignité de la vocation médicale». Et, sans réelle surprise, cette vocation médicale se résume ainsi dans la bouche du pape: «Accompagner, sauvegarder et valoriser l'immense don représenté par les personnes qui souffrent à cause de la maladie.»

La dignité de la vie humaine ?

Sans vouloir entrer dans un vaste débat sur l'éthique médicale⁴, on peut espérer que le point de départ de la médecine n'est pas de voir la souffrance causée par la maladie comme un «don» et qu'un médecin n'est pas affecté de toute éternité à ce modeste rôle d'accompagnateur de souffrance. De ces quelques lignes papales, incontestablement, ressort avec force une vision de la dignité humaine qui, au fil du temps, ne manque pas d'interpeller et d'étonner par sa rigidité intemporelle.

Pour le pape, en effet, comme «la valeur sacrée de la vie du malade ne disparaît pas et ne s'obscurcit jamais», cette vie «resplendit avec plus de force précisément dans sa souffrance et dans sa vulnérabilité». Le message est limpide: n'imaginons jamais le recours à une euthanasie et souffrons donc pour resplendir et susciter la compassion! Puisque, ajoute le pape, «la véritable compassion ne marginalise personne, elle n'humilie pas la personne, elle ne l'exclut pas et considère encore moins sa disparition comme quelque chose de bon. La véritable compassion la prend en charge».

« Vieillir, c'est passer de la passion à la compassion. »

Albert Camus

Cette vision rudimentaire de la dignité humaine en fin de vie n'étonne personne. Elle est dans le droit fil du discours classique du Vatican, comme l'a montré encore tout récemment l'exhortation apostolique postsynodale du 19 mars 2016. Mais elle témoigne quand même à la fois d'une déconnexion totale par rapport à la société et d'une contradiction de fond qui laisse pantois: comment est-il possible en effet, lorsque l'on évoque la question de la dignité humaine en fin de vie, de parler de «compassion» et, dans le même temps, avec une rare inhumanité, de faire abstraction à ce point de la souffrance éprouvée par un malade ?

«Tout finit dans la compassion, si loin de ce que le cœur a décidé», a écrit le poète Derek Walcott dans *Ruins of a Great House*. À la lecture de ce discours papal du 9 juin 2016, ce cœur paraît «de pierre»⁵ avant tout. ✦

4 Pour lequel je serais le premier des incompetents.

5 Lors de sa présentation des vœux de Noël à la Curie romaine en 2013, le pape François a cité, parmi les maladies énumérées dont souffrirait sa Curie, «la pétrification mentale et spirituelle de ceux qui ont un cœur de pierre et une nuque raide».

Prisons : suivez le guide

Être prisonnier en Belgique, c'est être envoyé dans un territoire inconnu, parfois surpeuplé, insalubre ou dangereux, dont il faut connaître les règles. Un guide pratique accompagne les détenus et leurs proches.

Par Céline Gautier
Journaliste

Qu'est-ce qu'une chambre des mises en accusation? Comment conserver des relations intimes avec son conjoint en prison? Combien de paires de chaussettes peut-on emporter? La détention, comme le voyage, suppose d'être bien informé. Mais «qui aujourd'hui serait capable d'expliquer précisément le fonctionnement de nos prisons, la vie qui s'y déroule, les droits et devoirs de tous ceux qui, à un titre ou à un autre, y séjournent?», s'interroge le nouveau *Guide du prisonnier*. «Personne, constate-t-il, à commencer par les premiers concernés: les détenus.»

La Ligue des droits de l'homme (LDH) et la section belge de l'Observatoire international des prisons (OIP) voient dans ce manque de transparence un déni de démocratie. Plus de 11 000 personnes sont incarcérées en Belgique, ballottées au gré des circulaires, bousculées par les changements de règlements, perdues face à une loi, votée en 2005 pour régir la vie en prison mais entrée en vigueur au compte-gouttes. Face à cette purée carcérale, les deux associations ont lancé le projet d'une

deuxième édition du *Guide du prisonnier en Belgique*, la première datant de 2002. Ce nouvel ouvrage collectif a été rédigé par une équipe de juristes, criminologues, enseignants, avocats, psychologues et membres de commissions de surveillance. Ces auteurs bien informés (mais qui ont du mal à se défaire d'un style «juridique») s'adressent aux détenus et à leurs proches, ainsi qu'à tous ceux qui gravitent autour des prisons: avocats, travailleurs sociaux, médecins, aumôniers, conseillers moraux, visiteurs, personnel pénitentiaire, etc. Les auteurs précisent: il s'agit d'un ouvrage d'information pratique et non d'une analyse critique du système carcéral. Mais, en la matière, même une simple description des faits peut être lourde de critiques.

La case prison

Recevoir un mandat d'arrêt signifie qu'on est provisoirement privé de liberté. En Belgique, cela peut vouloir dire aussi qu'on est «condamné» à la précarité matérielle, à la promiscuité, voire à un retour au siècle dernier. Pre-

nons le cas du régime de détention en maison d'arrêt. Le Guide nous rappelle que «la règle devrait être l'emprisonnement individuel de jour et de nuit» et que, en théorie toujours, «les prévenus doivent être séparés des condamnés». En pratique, les prévenus (en détention préventive) côtoient les condamnés et les cellules simples deviennent facilement doubles ou triples.

Pour les détenus censés être accueillis dans des établissements de défense sociale, la situation est encore plus préoccupante. «Le nombre de places en défense sociale est extrêmement limité. Cela signifie que de nombreux détenus (jusqu'à 10% de la population carcérale) sont internés au sein des annexes psychiatriques des établissements pénitentiaires. Ces dernières sont totalement inadaptées à l'accueil de ces personnes, les soins les plus basiques n'étant pas

prodigués et les traitements inhumains et dégradants y étant monnaie courante, ce qui a déjà entraîné un nombre considérable de condamnations de la Belgique par la Cour européenne des droits de l'homme.»

Dans ses deux premiers chapitres, «Entrer en prison» et «Être jugé», *Le Guide du prisonnier* passe en revue toutes les interrogations que pourrait avoir un détenu sur la détention préventive, le dossier répressif, l'instruction, l'audience, les peines et les recours. À la question «Peut-on plaider coupable?», les auteurs nous apprennent par exemple qu'il existe une nouvelle procédure «de reconnaissance préalable de culpabilité», récemment introduite en droit belge, et qui permet, sous certaines conditions et en cas d'aveux, de bénéficier d'une peine inférieure.



© John Scholte

Héritière d'une colonie agricole de mendiants et vagabonds, la prison de Merksplas (province d'Anvers) est aujourd'hui une maison de peine semi-ouverte.

Vivre derrière les barreaux

Le troisième chapitre de l'ouvrage répond aux questions pratiques qui concernent la vie quotidienne en prison. Un règlement d'ordre intérieur élaboré par le service public fédéral Justice définit les droits et les obligations des détenus pour toutes les prisons belges. Mais avec les règlements qui diffèrent d'un établissement à l'autre, la surpopulation, le manque de personnel ou la vétusté des locaux, il devient aussi difficile d'expliquer dans le détail ce qui attend un futur détenu que de présenter la sixième réforme de l'État à un touriste taiwanais.

A priori, on peut supposer que sa cellule ne dépassera pas 9m²; qu'elle sera aérée et équipée de sanitaires. Mais, dans certains cas, il pourrait aussi tomber sur une cellule sans eau courante, où la toilette se résumera à un seau joliment appelé «hygiénique». Il ira à la douche entre une fois par semaine et une fois par jour. Il devrait, si tout va bien, avoir un lit. Mais, s'il se retrouve à partager une cellule avec deux autres détenus, il devra peut-être se contenter d'un matelas posé à même le sol. Le détenu pourra sans problème posséder des lunettes de soleil non réfléchissantes, un agenda non électronique, 10 photos, cartes ou posters, un réveil, 20 timbres, 10 livres et 10 CD ou DVD. Dans certains cas, il pourrait obtenir, louer ou acheter un frigo, un ordinateur, un walkman ou un discman. Notez cependant que «les objets électriques peuvent être refusés si l'installation électrique de l'établissement ne peut les supporter».

À l'exception de la liberté d'aller et venir, le détenu devrait conserver l'ensemble des droits qui sont accordés aux citoyens libres.

À Lantin, l'appel se fait à 6h20 et l'ouverture des cellules à 6h30. Le week-end, c'est grasse matinée: 7 heures. Les cellules sont fermées à 21 heures. Entre les deux, la vie des détenus se partage entre les préaux, le téléphone, les visites médicales, les douches, les repas. Le Guide passe en revue toutes les questions liées aux visites, aux études, à la santé, au sport, à la souffrance.

Faire valoir ses droits

«En principe, à l'exception de la liberté d'aller et venir, le détenu devrait conserver l'ensemble des droits qui sont accordés aux citoyens libres», rappellent les auteurs du Guide. Mais, constatent-ils, «le maintien et le respect de l'ordre sont sans cesse invoqués pour restreindre l'exercice effectif de nombreux droits individuels et pour empêcher la mise en œuvre de droits collectifs, comme la liberté d'association et la liberté de syndicalisation». À force de mettre le doigt là où ça cogne, le Guide du prisonnier, qui se voulait purement informatif, finit par remplir un rôle autrement salutaire: lister les maladies de ce vieux croulant qu'est notre système carcéral. Et espérer qu'on puisse, au plus vite, lui refaire une santé. 🙏



Marie-Aude Beernaert, Philippe Mary et Marc Nève (dir.), «Le Guide du prisonnier en Belgique», Waterloo, Luc Pire, 2016, 325 pages.

Prix: 14,90 euros

Tous les chemins solidaires mènent aux Roms

Le Conseil de l'Europe estime qu'environ 30 000 Roms vivent –et subissent des discriminations– en Belgique. Il y a presque 5 ans, la Belgique adoptait une stratégie nationale pour leur intégration. A-t-elle amélioré leur sort? Contexte et analyse.

Par Stéphane Mansy, coordinateur - Picardie Laïque et Amélie Dogot, secrétaire de rédaction

La stratégie nationale enclenchée en Belgique depuis 2011 a pour objectif l'intégration sociale et économique des Roms via l'emploi, l'enseignement, l'accès au logement et aux soins de santé, ainsi que la lutte contre les préjugés et les discriminations. Et ce, en adéquation avec les recommandations du cadre européen pour l'intégration des personnes issues de ces communautés.

Une discrimination séculaire

Pour rappel, le terme «Roms» ne désigne pas un peuple homogène mais bien des origines ethniques plurielles provenant essentiellement de plusieurs pays d'Europe centrale et orientale. Le terme (que les Roms ont choisi eux-mêmes en 1971 lors du premier congrès mondial de l'Union romani internationale) est inhérent à leur langue, le romani (dérivé du sanskrit); l'objectif était d'éviter d'utiliser le terme «tsigane» et sa conno-

tation péjorative. Depuis toujours, les Roms souffrent en effet d'une image négative et sont l'objet de discriminations constantes, parfois alimentées par certains responsables politiques eux-mêmes. Quelques-uns de ces politiques les considèrent comme incompatibles avec notre modèle de société, les réduisant à des citoyens de seconde zone. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les Roms firent l'objet de déportations massives et d'une extermination ciblée orchestrée par les nazis et leurs alliés européens: environ 500 000 d'entre eux succombèrent lors du *Porajmos* (génocide des Roms)¹.

Ici et là-bas

Entre 10 et 12 millions de Roms vivent un peu partout en Europe, dont environ 30 000 en Belgique, ce qui représente un ratio de 0,04% sur l'ensemble du territoire. C'est bien évidemment très peu comparative-



© Kenzo Tribouillard/AFP

ment à la Roumanie, la Bulgarie, la Hongrie ou encore la Slovaquie. Dans leur pays d'origine, ces personnes survivent dans des conditions déplorables, sans eau courante ni électricité, parfois même sans égouts. En Roumanie, par exemple, les *Romi* se révèlent dix fois moins alphabétisés et six fois moins scolarisés que le reste de la population. Ces communautés y vivent principalement en zone rurale dans l'indigence et le dénuement. Il s'agit donc bien d'une population du tiers-monde, trop souvent considérée comme sous-citoyenne et au sein de laquelle l'espérance de vie est inférieure de 10 ans à la moyenne et où on observe une inquiétante malnutrition infantile. Dressant le constat que les Roms étaient de plus en plus victimes de ghettoïsation manifeste, d'expulsions à répétition et de conditions de vie indignes, le Parlement européen a décidé d'agir en 2008.

Stratégies européenne et nationales

Comme le prévoit l'Union européenne (en vertu du cadre européen pour l'intégration des Roms et des dix principes communs pour l'intégration des Roms), les gouvernements doivent intervenir concrètement dans l'amélioration de l'intégration socio-économique des communautés roms qui séjournent sur leur territoire. Et ce, en étroite concertation avec elles. Car, faut-il le rappeler, les Roms sont en droit de pouvoir circuler ou s'établir dans n'importe quel pays de l'espace Schengen et chacun de ces pays devrait leur réserver un traitement digne et humain. En outre, le cadre européen pour l'intégration des Roms insiste sur deux points particuliers: il faut encourager l'intégration de ces communautés par des mesures concrètes et mettre fin aux clichés et stéréotypes qui collent à la peau des Roms. Car, telle est leur triste réalité,

¹ *Un peuple oublié*, documentaire d'Aaron Yager et Marc Swenker, Canada, 2011, 99 minutes, diffusé sur la trois (RTBF) le 17 septembre 2016.

les Roms sont à la fois persécutés dans leur pays d'origine et rejetés dans les pays où elles désirent s'établir.

Une situation toujours inquiétante

En dépit des mesures déjà mises en place, le constat reste pour l'instant assez préoccupant. En Belgique, les Roms ont plutôt tendance à rester dans les villes et les régions plus urbaines où ils rencontrent des difficultés criantes pour se loger et se retrouvent dans des lieux de vie souvent exigus ou insalubres, quand ils ne se retrouvent pas carrément à la rue. Femmes et enfants en bas âge en arrivent à devoir passer la nuit à même le sol durant l'hiver, à l'entrée des gares, souvent dans l'indifférence générale. Des efforts doivent encore être fournis pour que les Roms puissent bénéficier d'un meilleur accès à l'enseignement (le taux d'absentéisme est encore fort élevé chez les enfants roms en âge d'aller à l'école), au marché du travail, à la santé

Les Roms victimes de ghettoïsation manifeste, d'expulsion à répétition et de conditions existentielles affligeantes et indignes.

préventive (notamment la vaccination), à la propriété, et des campagnes de sensibilisation doivent être menées afin de promouvoir le dialogue interculturel².

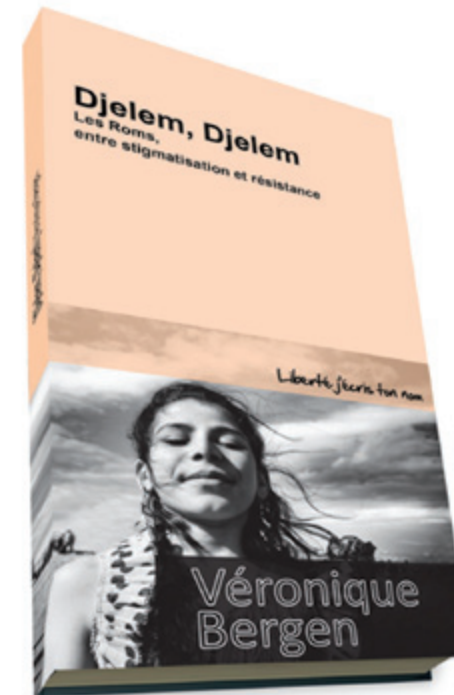
Malgré la stratégie nationale, en Belgique et partout en Europe, il apparaît donc urgent d'accentuer les efforts sur l'ensemble du territoire européen, afin d'en finir avec le rejet de ces communautés. Comment? En œuvrant avec opiniâtreté à l'inclusion des Roms dans la société, tout en donnant à connaître l'histoire et de la culture séculaire d'un des plus vieux peuple d'Europe. ✦

² «The European Union end Roma – Factsheet Belgium», 4 avril 2014 et «Évaluation de la stratégie nationale de la Belgique (2014), mis en ligne sur <http://ec.europa.eu>.



© Hristo Rusev/NurPhoto

Vient de paraître dans la collection Liberté j'écris ton nom



Le livre

Les Roms se tiennent à la croisée d'une mondialisation destructrice des différences et d'un empire marchand uniformisant, travaillant à la production d'un rebut humain. De la fabrication de la question rom aux discriminations dont sont victimes les Roms de nos jours, cet ouvrage interroge les mécanismes, les formes, les enjeux de la romaphobie actuelle en remontant aux origines de l'antitsiganisme séculaire.

Avec le soin de ne pas parler à la place des Roms, l'auteure a pris le parti d'aborder ces populations sous l'angle de leur choix de vie – qu'il soit contraint ou voulu – et livre aux lectrices et aux lecteurs une analyse du combat mené contre le nomadisme par des États régis par la sédentarité et le néolibéralisme.

L'auteure

Docteure en philosophie, romancière et poète, Véronique Bergen est l'auteure d'essais philosophiques parmi lesquels *L'ontologie de Gilles Deleuze*, *Résistances philosophiques* et *Comprendre Sartre* ainsi que de romans dont *Kaspar Hauser ou la phrase préférée du vent*, *Marilyn, naissance année zéro* et *Le cri de la poupée*.

Membre du comité de rédaction de la revue *Lignes*, elle collabore à diverses revues (*La Nouvelle Quinzaine littéraire*, *L'Art même*, *Flux News...*) et laisse régulièrement sa plume en proie à un "Coup de pholie" dans *Espace de Libertés*.

10€ l'exemplaire Septembre 2016

En vente directe au Centre d'Action Laïque, sur commande via la librairie en ligne www.laicite.be/eshop ou par virement au compte du CAL : IBAN BE16 2100 6247 9974 - BIC GEBABEB, en précisant le titre de l'ouvrage dans la communication (frais de port : 1,89 €) CAL, campus de la Plaine ULB – CP 236, 1050 Bruxelles
Contact éditions : 02 627 68 60 – editions@laicite.net



illustratrice : Stéphanie Pareit

18 Écosse: les mariages laïques ont
le vent en poupe

21 Mississippi Burning

24 «La squadra e il compasso»

Écosse : les mariages laïques ont le vent en poupe

Édimbourg, le 17 août 2016 : le plus grand quotidien d'Écosse, «The Scotsman» annonce : «Kirk weddings now outshone by secular ceremonies»¹. Traduction : les mariages laïques volent la vedette à l'Église. La nouvelle est aussi surprenante qu'agréable à lire.

Par Marc Soignet
Délégué «Europe et International» - CAL

En 2015, pour la première fois, l'Écosse a vu se célébrer plus de mariages laïques² que de mariages sous l'égide de la championne incontestée jusqu'alors : la *Church of Scotland*, l'Église protestante presbytérienne d'Écosse.

Les laïcités de Sa Majesté

Nul besoin d'être expert en droit constitutionnel pour savoir que le Royaume-Uni est un État singulier dont le fonctionnement diffère grandement de la plupart des systèmes politiques européens. Absence de Constitution écrite, absence de carte d'identité, interdiction de procéder à des contrôles d'identité sans motif précis, un système judiciaire unifié pour certaines branches et régionalisé pour d'autres : le Royaume-Uni se distingue à bien des égards des traditions constitutionnelles –aussi diverses soient-elles –de ses voisins continentaux.

Et la religion ne fait pas exception : le Royaume-Uni possède une religion d'État, la *Church of England* dont la gouvernante suprême n'est autre que Sa Majesté la Reine en personne. L'Église se voit réserver 26 sièges (sur 796) de la *House of Lords*, le Sénat britannique. En revanche, la *Church of Scotland* ou *Kirk* pour les intimes ne bénéficie que du statut d'«Église nationale», lui garantissant certes une entière indépendance mais aucune place au Sénat.

Conséquence de ce lien particulier entre État et Églises –chers lecteurs et lectrices, accrochez-vous– : au Royaume-Uni, nul besoin de mariage civil pour faire reconnaître son union par l'État. Une cérémonie religieuse tenue par un prêtre habilité fait l'affaire. Les non-confessionnels, quant à eux, peuvent se tourner vers la mairie pour contracter un mariage civil.

Un royaume pas si uni que ça

Là où l'histoire se complique, c'est que cette règle est valable uniquement en Angleterre et au Pays de Galles. En Écosse, une troisième catégorie existe : le *belief marriage* ou «mariage de conviction» qui n'est ni religieux, ni civil. Se calquant sur le droit à la «liberté de religion ou de conviction» garantissant le droit à chacun d'orienter sa vie et ses choix suivant des croyances religieuses, non-confessionnelles ou sans croyance, le système écossais permet de célébrer son union au sein d'une cérémonie religieuse, laïque (conviction autre que religieuse) ou civile (administrative). Dans cette nomenclature, le mariage laïque fait partie de cette deuxième catégorie des «mariage de conviction».

Mais cela n'a pas toujours été le cas. Gary McLelland, directeur Commu-

nication et Politique de la Humanist Society Scotland³ (HSS), nous explique : «L'Écosse dispose d'une longue tradition de cérémonies non-confessionnelles, longtemps perpétuée par les communistes qui, à défaut de mariages –ceux-ci étant réservés à l'Église– célébraient des funérailles laïques.»

Or, en 2005, admettant qu'il existait une violation de la liberté de religion ou de conviction puisque seuls les religieux étaient autorisés à célébrer des unions, l'Office écossais de l'état civil décide, par voie de décret administratif, d'inclure les mariages laïques dans la catégorie des mariages religieux. «Si cette décision avait dû passer par le Parlement, elle aurait été rejetée pour sûr», nous confie le directeur. Il faudra attendre 2014 et la loi écossaise établissant le mariage pour tous pour

³ La Humanist Society Scotland est la plus grande organisation d'Écosse œuvrant pour la promotion de la laïcité. Elle est membre de la Fédération Humaniste Européenne à laquelle le CAL est également affilié.



© Oli Scarff/AFP

Que l'on porte jupe, kilt ou pantalon : on a les idées larges en Écosse.

¹ «Leaders: Humanists offer choice in a rapidly changing world», mis en ligne le 17 août 2016, sur www.scotsman.com.

² Le terme «laïque» se traduisant par *humanist* en anglais, les Écossais parlent de *humanist marriage*, NDLR.

Au lieu de se marier au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ou du Code civil, ils se marient au nom d'une histoire commune.

que cette troisième catégorie de « mariage de conviction » soit créée.

Ni religieux, ni civil : quid du mariage laïque ?

Lorsque l'on demande à Gary McLelland d'expliquer ce qui caractérise le mariage humaniste, sa réponse est simple : c'est le *uniqueness*. Autrement dit, son aspiration à s'adapter aux croyances, valeurs, goûts et envies du couple pour créer une cérémonie sur mesure dont le déroulement ainsi que le sens sont décidés par le couple en collaboration avec le célébrant. Au lieu de se marier au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ou du Code civil, ils se marient au nom d'une histoire commune, d'un vécu qu'ils veulent raconter par cette union. « *Lors d'un mariage laïque, il n'y a pas qu'un seul livre dont on peut lire les extraits* », plaisante Gary McLelland. Et d'ajouter que « *le mariage laïque est ouvert à tous ceux qui désirent célébrer leur union hors du cadre religieux mais par une cérémonie plus chargée de sens qu'un simple mariage à la mairie* ».

année. Travaillant en free-lance, ces « célébrants » sont affiliés à la HSS qui, en échange d'une commission de 10% sur leurs honoraires⁴, décerne les licences, organise des formations et propose un moteur de recherche permettant de trouver un officiant proche de son domicile. « *Il ne s'agit pas vraiment d'un combat idéologique*, nous explique le représentant de la HSS. *En Ecosse, il existe une réelle demande; nous nous efforçons d'y répondre au mieux.* »

Au-delà du mariage

Mais la HSS ne s'arrête pas là : outre les mariages, elle propose des cérémonies de funérailles ainsi que de parrainage permettant, tout comme le baptême chrétien, de célébrer la venue d'un nouveau-né. En outre, de par sa nature non-confessionnelle, la cérémonie laïque est à disposition des minorités dont l'Église refuse de célébrer les grandes étapes de vie. « *Il s'agit souvent de mariages de couple homosexuels, mais nous avons déjà organisé des célébrations marquant le passage d'une personne d'un sexe à l'autre* », commente Gary McLelland.

Quand on lui demande ce que l'avenir réserve, il nous explique que la HSS voudrait élargir ses services laïques au domaine du soutien moral en milieu hospitalier ou carcéral ainsi qu'un jour s'attaquer à un grand chantier en friche au Royaume-Uni : la laïcisation des écoles. Nous lui souhaitons, à lui ainsi qu'à son organisation, bonne chance dans cet important travail et lui donnons rendez-vous au prochain grand titre qui fera la une des journaux. ✦

Et ça marche ! Alors qu'en 2005, 82 unions étaient célébrées, en 2015, c'est plus de 120 officiants qui se sont chargés de 4 290 cérémonies, soit plus que les 4 000 tenues par la Kirk la même

⁴ Cette activité a permis à l'organisation de récolter près de 200 000 livres l'année dernière.

Mississippi Burning

Le vote d'une loi « obscurantiste » au Mississippi (États-Unis) a généré par ricochet une réflexion sur ce que laïcité veut dire. Comme au Québec, tabernacle !

Par Achille Verne
Journaliste

En avril dernier, l'État du Mississippi a adopté une législation promise à faire grand bruit. La « loi protégeant la liberté de conscience de la discrimination gouvernementale » (*House Bill*, 1523) permet notamment aux travailleurs autonomes, aux propriétaires et aux employés ainsi qu'aux associations religieuses de refuser, au nom de « convictions sincères », d'embaucher, d'admettre comme membre, de servir une personne homosexuelle, bisexuelle ou transsexuelle. Elle autorise la mise en place de normes sexuelles et morales régissant l'accès aux toilettes, aux vestiaires, aux piscines et aux spas d'établissements privés. L'État du Mississippi n'aura donc plus à poursuivre qui applique des principes religieux homophobes dans ses interactions privées ou ses activités commerciales.

Du Mississippi au Québec

Une partie de la presse internationale a amplement commenté cette « loi obscurantiste », ficelée au nom du respect du pluralisme des consciences. Elle a plus particulièrement fait l'objet d'un débat au Québec à la suite d'un article paru dans le quotidien *Le Devoir*¹. Un débat non pas sur les dangers d'une ségrégation basée sur le sexe qui constituerait

en quelque sorte une variante de *Mississippi Burning*, le film d'Alan Parker portant quant à lui sur le racisme anti-Noirs, mais sur les dérives potentielles de la « laïcité ouverte ».

Au Canada, un pays qui a fait du multiculturalisme sa politique officielle, la laïcité n'est pas constitutionnalisée. Mais la jurisprudence a fortement établi les principes de séparation de l'État et des Églises, ainsi que celui de la neutralité, comme des éléments nécessaires au respect de l'égalité de tous les citoyens. Cette laïcité est dite « ouverte ». Or, extrapole *Le Devoir*, le fait que la loi 1523 ait pu être votée au Mississippi n'est pas que le fruit d'un obscurantisme maladif. C'est aussi la preuve qu'une conception trop ouverte de la laïcité peut conduire à des aberrations. Et si demain, mû par la volonté de respecter toutes les convictions, même les plus intolérantes, le Canada, en arrivait à de telles extrémités ? C'est en substance ce que ce demande le quotidien québécois.

Morceaux choisis d'un article polémique

« *La loi adoptée récemment au Mississippi est ignoble. Elle est aussi l'aboutissement logique des principes relevant de la*

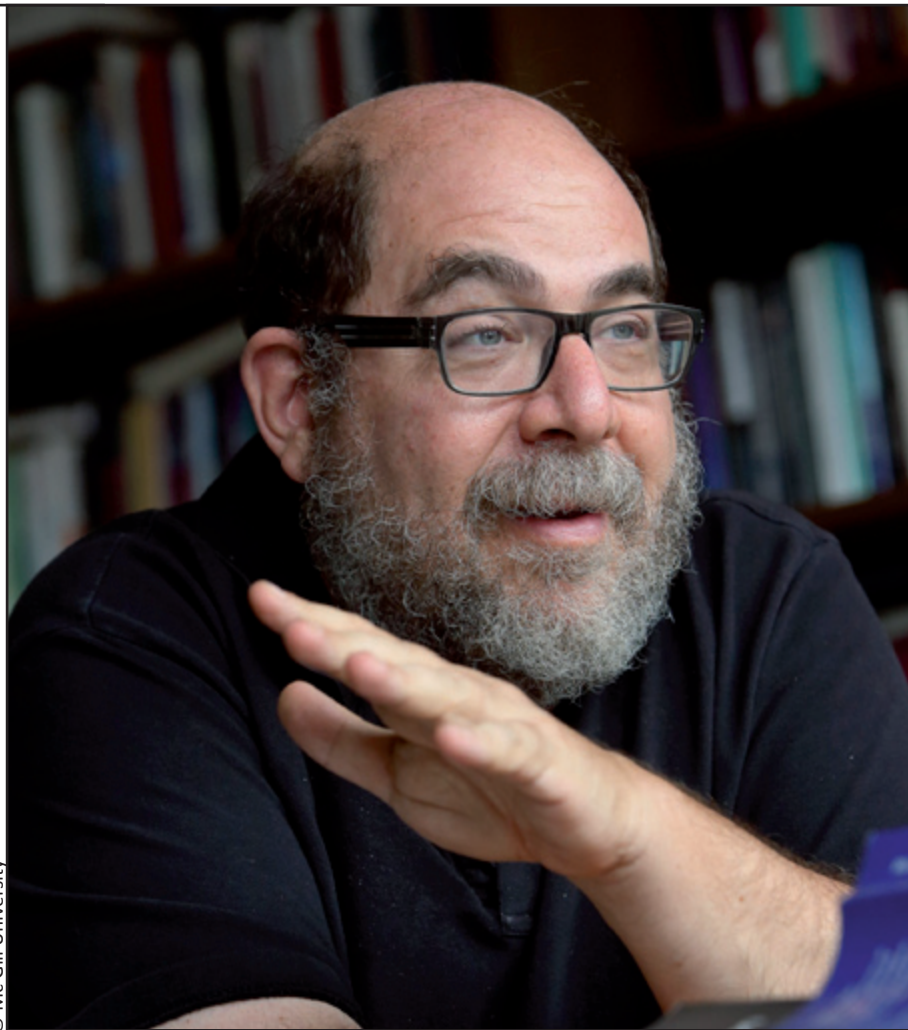
¹ X.H. Rioux, « Loi anti-LGBT au Mississippi. L'aboutissement logique de la laïcité "ouverte" ? », mis en ligne le 19 avril 2016, sur www.ledevoir.com.

laïcité “ouverte”, tout comme ses dispositions homophobes sont le corollaire de la discrimination sexuelle encore exercée au nom de la liberté religieuse, au Québec et au Mississippi comme ailleurs. Les tenants québécois de cette conception de la laïcité [...] ne saisissent pas tout à fait les implications politiques de leur philosophie lorsqu’elle est partagée par des gens de pouvoir prêts à aller au bout de son application.» Ou encore: «N’acceptons-nous pas encore (au Québec) que soit exercée dans les sphères privée et communautaire

une discrimination religieuse systémique à l’égard des femmes et des homosexuels? [...] Il est facile de dénoncer le Deep South américain et son conservatisme religieux ; il est beaucoup plus difficile de reconnaître que notre laïcité “ouverte” nous entraîne dans la même direction, c’est-à-dire en arrière.»

L’article du *Devoir* a heurté une partie de son public. Certains lecteurs lui ont notamment reproché de comparer des pommes et des poires,

Daniel Weinstock, professeur de droit à l’Université Mc Gill, Montréal.



© Mc Gill University

en l’occurrence de faire le parallèle entre une société sécularisée comme le Canada et un État américain de la *Bible Belt* versé dans le protestantisme rigoriste. Cette objection a été aussitôt contrée par le journal: «À ce jour, pas moins d’une trentaine d’États américains ont voté des Religious Freedom Restoration Acts ou en ont adopté les principes suite à des décisions juridiques. Plusieurs de ces États sont généralement considérés comme relativement libéraux: Connecticut, Illinois, Indiana...»

Laïcité ouverte versus laïcité à la française

L’argument n’a pas convaincu tout le monde. Le courrier du *Devoir* témoigne de la confiance qu’ont certains lecteurs dans la laïcité «ouverte» à la canadienne versus une laïcité «fermée» à la française: «On voit bien maintenant que le modèle français républicain est un échec. Avec une facture d’intégrisme laïque et une partie de la population qui ne veut pas que les musulmans s’intègrent, ce modèle ne fait que nourrir les intégristes musulmans», écrit l’un d’eux. Un autre plaide pour une laïcité plus ouverte encore aux religions, jugées trop vite enfermées dans la sphère privée: «L’État doit permettre à chacun, sans exception aucune, de pratiquer et de vivre sa liberté religieuse. Laïcité de l’État ne veut pas donc dire refus ou ignorance des religions.»

Tout n’est pas à prendre dans ce catalogue de réactions, mais la passion que l’on y trouve en dit long sur l’appropriation d’un processus toujours en cours: un vivre ensemble dans lequel la laïcité est une caractéristique des institutions,

C’est aussi la preuve qu’une conception trop ouverture de la laïcité peut conduire à des aberrations.

et non pas de la société. Une laïcité qui se refuse à confondre l’individu, ses croyances et l’institution.

Pour aider sa «laïcité ouverte» à se développer, le Québec a notamment remplacé dans ses écoles un cours confessionnel d’éthique et de religion par un cours sur toutes les religions. L’idée centrale est que les sociétés modernes sont composées de gens dont les convictions religieuses ont une influence sur leurs actions et leurs interactions, et qu’une compréhension minimale de ces sociétés exige donc de comprendre un tant soit peu la religion.

Une deuxième décision a eu trait au mode vestimentaire de ceux qui fréquentent les institutions publiques et/ou y travaillent. La laïcité ouverte à la canadienne «invite tous les citoyens à participer à ses institutions tels qu’ils sont, et elle accorde plus d’importance au mode de fonctionnement des institutions qu’à l’apparence de ceux qui s’y trouvent», écrit le philosophe québécois Daniel Weinstock, un spécialiste de la philosophie politique et de l’éthique des politiques publiques.

Ces deux aspects –cours des religions et mode vestimentaire– ne sont pas sans rappeler les débats qui ont animé notre société au cours des dernières années. 🌿

« La squadra e il compasso »

L'immigration italienne en Belgique n'a pas commencé avec les accords bilatéraux dont on a célébré le 70^e anniversaire cette année. Pendant l'entre-deux-guerres, de nombreux Italiens ont fui le régime de Mussolini pour trouver refuge à Bruxelles. Parmi eux, de nombreux francs-maçons persécutés par les tristement célèbres « squadristi » et autres « camicie nere ».

Par Guisepe Villarosa
Journaliste

Avec la prise de Rome par l'armée royale italienne en septembre 1870, l'Italie est enfin unifiée. Dépossédée de ce qui restait de ses États séculiers, la papauté se claquemure alors dans une attitude de refus hautain qui ne prendra fin qu'en 1929 avec les accords du Latran. L'Italie a connu à ce moment-là une période, aujourd'hui souvent oubliée, qui verra la mise en place d'un État libéral (au sens étymologique) moderne. Les différents gouvernements de cette époque compteront pas mal de francs-maçons dans leurs rangs, notamment aux commandes de l'enseignement public. Pendant la Première Guerre mondiale, l'Italie, alors alliée de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, hésitera longtemps avant de s'engager finalement aux côtés des Alliés.

« Il Bel Paese » au sortir de la guerre

Mais à l'issue du conflit, l'Italie ne va pas bien. Elle a été saignée à blanc, son économie est en piteux état et cette

première expérience du feu en tant que nation constituée a traumatisé beaucoup de monde. C'est alors que surgit le mouvement fasciste, lancé par un ancien journaliste socialiste, Benito Mussolini, et qui recrute notamment chez les anciens combattants. Très vite, le Mouvement national fasciste balaie toute opposition sur son passage et, dès 1924, il s'en prend aux « sociétés secrètes » dont, bien entendu, la franc-maçonnerie fait figure de proue. Mais elle n'est pas la seule : l'influent mouvement de la libre pensée (notamment l'*Associazione nazionale del libero pensiero* Giordano Bruno) est également dans le collimateur des fascistes.

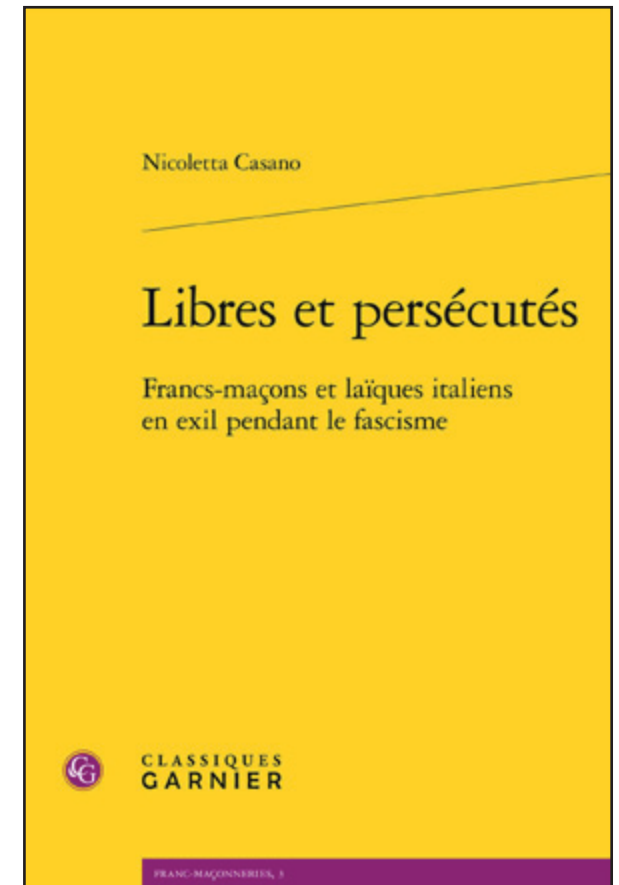
La double persécution des libres penseurs italiens

Il est vrai que Mussolini est très soucieux de donner des gages à l'Église catholique qui, elle-même, est en guerre contre les libres penseurs de tout poil dont, notamment, le Grand Orient d'Italie, principale obédience

maçonnique italienne. Il est vrai également que les maçons sont d'indécrottables internationalistes alors que le fascisme joue à fond la carte du nationalisme pur et dur. De plus, les maçons sont souvent des bourgeois libéraux, anticléricaux, proches des idéaux de la gauche démocratique et constituent par là même un sérieux obstacle politique pour le mouvement fasciste.

Les persécutions contre les francs-maçons vont prendre plusieurs dimensions : après les déclarations incendiaires de Mussolini, les *squadristi*, qui constituaient une sorte de milice d'extrême droite née dans les décombres de l'après-guerre, vont s'en prendre physiquement aux francs-maçons. Des violences sérieuses se produiront un peu partout, avec comme point d'orgue une sorte de « Saint-Barthélémy » antimaçonnique, en octobre 1925 à Florence. Mais la persécution ne s'arrêtera pas là car, très vite, lois antimaçonniques sont édictées, les *squadristi* se livrent impunément à des rafles et des humiliations publiques. La chasse aux fonctionnaires maçons est lancée, des saccages de loges ou de domiciles privés de francs-maçons se répètent un peu partout à travers le pays.

Les maçons sont effrayés et paralysés. Par naïveté, opportunisme ou cynisme, certains d'entre eux avaient même apporté leur soutien au mouvement fasciste naissant. Mais en 1926, les obédiences maçonniques doivent se dissoudre, sous peine d'y être contraintes par la loi ou par les événements. Cette période est d'ailleurs celle de la consolidation du régime mussolinien et coïncide avec la liquidation du mouvement



communiste et le musellement de toute l'opposition démocratique.

Reddition, résistance et exil forcé

Comment réagissent les maçons italiens ? Certains vont s'opposer et entrer en résistance. Mais beaucoup, au contraire, vont se rallier au régime et même imaginer qu'une sorte de franc-maçonnerie fasciste est possible, ce qui n'est pas l'épisode le plus glorieux de l'histoire de la Maçonnerie italienne. Enfin, un certain nombre vont s'exiler, en particulier vers la France et la Belgique. Le choix de ces



Nicoletta Casano, « Libres et persécutés. Francs-maçons et laïques italiens en exil pendant le fascisme », Paris, Classiques Garnier, 2016.

Prix : 32 euros

La persécution des maçons en Italie durant la période fasciste a été jusqu'ici relativement peu étudiée.

deux pays se comprend. D'une part, la proximité culturelle avec le monde francophone joue à fond car beaucoup de bourgeois italiens parlent ou comprennent le français. Mais, d'autre part, certains contacts noués durant la Première Guerre mondiale sont encore vivaces. Des amitiés personnelles vont être réactivées et vont permettre à un certain nombre de maçons italiens de trouver refuge, aide et assistance.

Belgique et France, terres de déplacés

Mais ce n'est pas tant les organisations maçonniques constituées que des maçons à titre individuel qui s'engagent réellement dans le «sauvetage» des Frères transalpins. D'ailleurs, les autorités politiques françaises et belges ne voient pas tout cela d'un très bon œil. Pour elles, qu'on aime ou pas le fascisme, l'important est de garder des relations diplomatiques correctes avec ce grand voisin qu'est et restera à jamais l'Italie.

Mais en réalité, ce sont probablement les réseaux politiques, socialistes notamment, qui ont joué un rôle déterminant dans l'accueil réservé aux exilés italiens, en parti-

culier en Belgique. En France, paradoxalement, l'accueil a été moins chaleureux et moins décisif mais il est vrai que les Italiens y étaient sensiblement plus nombreux.

Enfin, être un Italien en Belgique ou en France dans les années 1930 ne constitue pas nécessairement une garantie de sécurité. En effet, les espions de Mussolini pullulent et opèrent une surveillance étroite des exilés, francs-maçons ou autres. À un tel point que l'OVRA, la police politique secrète du régime fasciste, réussit à infiltrer les loges maçonniques et envoie régulièrement à Rome des rapports extrêmement détaillés sur ce qui se passe à Bruxelles ou à Paris ; ces documents sont aujourd'hui consultables dans des fonds ouverts aux chercheurs.

Le travail proposé par l'historienne italienne Nicoletta Casano constitue probablement l'une des études les plus passionnantes qu'on ait pu lire ces derniers temps sur l'histoire de la franc-maçonnerie. En effet, la persécution des maçons en Italie durant la période fasciste a été jusqu'ici relativement peu étudiée, ce qui donne d'autant plus de valeur à la thèse de doctorat qu'a soutenue Nicoletta Casano à l'ULB sous la direction d'Anne Morelli. C'est une version adaptée pour le grand public qui vient donc d'être publiée aux éditions Garnier. Elle comble un manque important avec brio, intelligence, rigueur et un sens de la nuance qui fait honneur à son auteure. 🌿

Monument érigé en 1889 à la mémoire de Giordano Bruno sur le campo dei Fiori, à Rome. Travail du sculpteur Ettore Ferrari, par ailleurs Grand Maître du Grand Orient d'Italie.

© Victor R. Ruiz



Naitre dans le mauvais corps

Genre, sexe et compagnie



Il faut
des
structures
adaptés
pour les
homos
en rupture,
en danger!

des visages baroques, des reuses
de chevaux et de selles
de verrous d'une maison
qui s'effondre

Des poèmes atrophiés

ne rêver que
d'en changer!

SU
27 2016

Être un homme ou une femme est-il une donnée naturelle intangible ou bien un rôle social conditionné par des présupposés idéologiques ? Cette interrogation est à la base de l'importante controverse qui oppose les tenants d'une plus grande égalité entre les genres à ceux qui dénoncent l'existence d'un gigantesque complot ourdi contre l'humanité à travers une idéologie antinaturelle, antifamiliale et contraire aux enseignements religieux... Alors, la « bataille du genre » est-elle déclarée en Europe ? C'est en tout cas ce qu'on peut penser en voyant les différences très importantes avec lesquelles ces questions sont traitées dans de nombreux pays. Plus de tolérance et d'ouverture au nord et à l'ouest du continent européen. De moins en moins, à mesure que l'on regarde vers le sud et l'est...

Jean-Pol Hecq
Rédacteur en chef

L'ABC des LGBT's

Souvent, la réalité est toujours plus complexe et plus mouvante que les mots qui servent à la décrire. Mais le vocabulaire évolue, lui aussi. C'est le cas des appellations des différentes façons d'être un être humain...

Par Franck Schoenmakers
Coordinateur de la RainbowHouse Brussels

En français ou en néerlandais, on les appelle « homos ». Dans le monde anglophone, on dit *gay*. Ce sont les appellations les plus connues pour désigner celles et ceux qui sont attiré.e.s par les personnes de même sexe. La célèbre marche avec les drapeaux arc-en-ciel est appelée la *Gay Pride*, non ? Eh bien, plus maintenant. Pas en Belgique, en tout cas. Parce que les mots « homo » et *gay* – masculins – ne rendent pas bien compte de la diversité de cette communauté minoritaire. C'est pour cette raison qu'on parle aujourd'hui de la *Pride*.

Voilà, premier malentendu sémantique résolu. Nous allons maintenant vous emmener plus loin dans la terminologie pour débusquer les concepts qui s'y cachent. Une terminologie qui est, admettons-le, un peu complexe. Non seulement parce qu'elle change en permanence mais aussi parce que ses perceptions et ses interprétations diffèrent à travers le monde. Heureusement, les concepts de base sont assez simples et reconnaissables. Donc, attachez vos ceintures, on y va !

Des personnes et des lettres

Si « homo » et *gay* sont les plus connus, vous avez sans doute aussi entendu parler de l'appellation « LGBT ». Voilà un acronyme déjà un peu plus inclusif et couramment utilisé dans l'activisme international. Mais d'autres lettres sont souvent ajoutées. Le « I », tout d'abord, ainsi que le « Q ». Plus rarement, on peut voir aussi un « T » supplémentaire ou même un « K ». Plus fréquemment un « A » ou un « P ». Un « + », pour ouvrir l'acronyme à d'autres options. À la fin, on peut arriver à quelque chose comme ça : LGBTQIAKP+...

Nous le sentons, vous êtes perdu.e. Donc, retournons vers l'essentiel, les concepts de base qui se trouvent derrière tout cet amalgame. De quoi parle-t-on ? En premier lieu d'êtres humains et en second lieu de l'attraction qui peut exister entre eux et elles. C'est ça et c'est tout. Et si on parle d'attraction sexuelle, on parle sexe. Dans le bon ordre, de préférence. N'est-il pas remarquable que, généralement, lorsque nous

De quoi parle-t-on ? En premier lieu d'êtres humains et en second lieu de l'attraction qui peut exister entre eux et elles.

voions le fameux acronyme ou le drapeau arc-en-ciel, nous pensons avant tout à l'orientation sexuelle ? Pourquoi pas d'abord aux genres ? Parce que, soyons clairs : nous avons également un sexe et une compréhension des concepts de «filles» et «garçons» avant d'avoir commencé à découvrir la sexualité.

À peine né.e, déjà casé.e

Respectons donc la chronologie et commençons avec la naissance. Prenons un nouveau-né dans les bras de sa mère. Il n'a aucune notion du monde autour de lui –ou elle– même pas encore conscient qu'elle/il existe et où elle/il est arrivé.e. Ni même de son genre. En fait, la première question que tout le monde pose après la naissance est : «Garçon ou fille ?» Interrogation incontournable qui signifie que, dès qu'elle/il prend sa place entre nous, nous voulons impérativement mettre ce nouvel être humain dans l'une de ces deux cases.

Mais il arrive parfois que la réponse à cette question ne soit pas claire. C'est alors qu'apparaît le «I» dans notre acronyme LGBTQI. Il est l'initiale du mot «intersexe», ou de «personnes intersexuées», c'est-à-dire dont le sexe

n'est pas clairement identifiable comme mâle ou femelle. D'une manière simplifiée, on peut dire que le sexe est déterminé par les organes génitaux, les gènes et les hormones. Ces éléments peuvent se présenter dans diverses combinaisons, résultant en différentes formes d'intersexuation. Les plus connus sont les hermaphrodites –c'est-à-dire des personnes qui présentent simultanément des caractéristiques physiques des sexes– mais il y en a des dizaines d'autres. On estime que le nombre de naissances présentant des caractères d'intersexuation se situe entre 1 et 2%.

Ne pas confondre sexe, genre...

Avançons dans la vie et dans l'acronyme et reprenons notre bébé. Au début, donc, le nouveau-né n'a pas beaucoup de conscience. Mais cela change vite. Et avec cette conscience, vient également une notion de genre. À quel âge ? Deux, ou trois ans ? «Moi je suis une fille, toi un garçon», est une réalité qui commence à jouer un rôle à l'école maternelle. C'est-à-dire bien avant qu'on ne parle de sexualité.

À ce stade-ci, il est primordial de distinguer sexe et genre. Une distinction qui est pourtant difficile à faire pour beaucoup d'entre nous. Ci-dessus, où on parlait de «sexe», on parlait du corps, rien d'autre. Le mot «genre», ou plutôt au pluriel «genres», se réfère, par contre, au vécu intérieur d'être homme ou femme. C'est ce qu'on appelle «l'identité de genre». En même temps, le mot «genres» décrit l'existence de rôles et de stéréotypes culturels que nous lions, en tant que société, à ces deux genres. Tout le monde connaît les



comportements supposément typiquement masculins ou féminins : comment agir, s'habiller... Ces rôles sont des constructions sociales et considérées comme exclusives par la plupart des gens : homme ou femme, rien d'autre n'existe. Et, de préférence, chacun est prié de se comporter selon les attentes qui y sont liées.

Ici, on arrive au «T» qui signifie «transgenre». Ce mot perd lentement du terrain au profit d'une terminologie plus souhaitable qui est «genres fluides». Mais gardons «transgenre» pour le moment. Pour les personnes transgenres, l'identité de genre n'est pas aussi claire ou binaire que ça. En effet, les genres ne sont pas nécessairement congruents aux sexes. Une personne

transgenre est donc une personne dont l'identité de genre, l'expression de genre ou l'attitude est différente de celle associée habituellement avec le sexe assigné à sa naissance. Ceci peut se manifester dans une volonté d'assumer le rôle de l'autre genre, mais aussi dans une remise en question de ces rôles et dans un refus de s'y conformer. Une personne qui a entrepris de changer de rôle social (pour, par exemple, vivre «en femme») pourrait également choisir de modifier son apparence physique (par exemple par des épilations, une prise d'hormones ou une chirurgie génitale). Cependant, le grand malentendu réside dans le fait que toutes les personnes transgenres ne choisissent pas nécessairement une telle transition. Et, en tout cas,

oubliez le mot «transsexualité», ce terme n'est plus jamais utilisé.

... et orientation sexuelle

Avançons encore un peu dans la vie, et arrivons à l'adolescence. C'est la période au cours de laquelle nous découvrons la sexualité. Et c'est là où les lettres «LGB» commencent à jouer un rôle. Parce que, tout simplement, certain.e.s d'entre nous découvrent à ce moment-là qu'elles sont attirées par des femmes («L» de lesbienne), ou –ils– par des hommes («G» de *gay*), ou par les deux («B» de bisexuel.le). C'est simple, non? Sauf que... si nous voulons dépasser le caractère binaire des genres, pourquoi rester avec une terminologie binaire pour l'attraction sexuelle? C'est pour cette raison qu'il est nécessaire d'ajouter un «P» au vocabulaire; «P» pour «pansexualité». Une lettre qui est, d'ailleurs, également utilisée pour *polyamory*, ce qui signifie avoir plusieurs relations en même temps.

Enfin, toujours dans l'acronyme courant, LGBTQI, il reste le «Q». Parfois c'est le «Q» de *questioning*, pour les gens qui sont en processus d'exploration ou d'expérimentation en ce qui concerne leur identité de genre ou leur orientation sexuelle. Mais, plus régulièrement, le «Q» signifie *queer*. La signification d'origine de ce mot anglais est étrange. Les personnes qui s'identifient en tant que *queer* rejettent souvent les identités de genres ou les orientations sexuelles «traditionnelles» (parmi lesquelles également l'iden-

Si nous voulons dépasser le caractère binaire des genres, pourquoi rester avec une terminologie binaire pour l'attraction sexuelle?

tité *gay*) et cherchent une alternative plus large, plus ambiguë et moins conformiste que le label LGBT.

Que nous reste-t-il encore dans notre acronyme? La lettre «K», qui signifie *kink* («courbé», par opposition à *straight*, «droit», qui signifie hétérosexuel dans ce contexte, NDLR) mais qui est rarement utilisée. Plus fréquemment on trouve encore le «A» qui signifie «asexual.le». Ce terme décrit une absence d'attraction sexuelle. C'est souvent considéré comme une orientation sexuelle en soi, et pour cette raison a été ajoutée à l'acronyme entre-temps bien connu.

On y est! Mais, avons-nous traité toutes les lettres et toutes les dénominations possibles? Certainement pas, il y en a encore plein d'autres! Pour cette raison, terminons avec le symbole à la fin de l'acronyme: le «+». Un petit ajout efficace qui représente, tout simplement, une ouverture à une réalité bien claire: la diversité des identités de genre et des orientations sexuelles est infinie. †

Européens, encore un effort!

Le chemin de l'égalité de statut et de traitement des LGBTQI+ est encore long mais des lueurs d'espoir apparaissent dans plusieurs pays de la «grande Europe». Cependant, les changements législatifs restent fragiles et peuvent à tout moment être remis en cause. Ou, tout simplement, rester lettre morte.

Par Paul Destrée
Journaliste

Quels points communs il y a-t-il entre l'Irlande et Malte? Jusqu'il y a peu ces deux petites îles amarrées aux confins du continent européen, et longtemps corsetées dans une profonde culture catholique, avaient comme réputation d'être à la traîne dans certains domaines emblématiques comme celui des droits des homosexuels. Mais en 2015, Malte et la république d'Irlande ont effectué un spectaculaire rétablissement et ont toutes deux modifié leur législation pour se placer –dans le cas de Malte en tout cas– au premier rang des pays européens les plus libéraux.

Une amélioration sensible de la situation

Vous avez dit «miracle»? En tout cas, ce qui est certain c'est que le travail opiniâtre des mouvements LGBTQI+ a porté ses fruits lorsque le *Gender Identity, Gender Expression and Sex Characteristics Act*¹ a été adopté à l'unanimité par le Parlement maltais en avril 2015. Grâce à cette loi presque unique au monde, les transgenres n'ont plus l'obligation de subir une opération chirurgi-

cale de réassignation pour pouvoir modifier leur certificat de naissance et leurs papiers officiels. Par ailleurs, les parents d'enfants intersexués peuvent désormais différer la détermination du genre dans le certificat de naissance. Une disposition qui permet d'éviter les mutilations génitales irréversibles. En Irlande, à deux mois d'intervalle, le Parlement a légiféré sur le mariage gay et le changement d'état civil des trans². Une évolution inimaginable il y a seulement quelques années mais qui a été rendue possible par un référendum populaire à l'issue duquel plus des deux tiers de la population se sont prononcés en faveur de l'ouverture. En Irlande, les personnes de plus de 18 ans peuvent désormais changer leur état civil sur simple déclaration. Cette loi est le fruit d'un long combat qui a commencé en 1993 avec le cas du Dr Lydia Foy. Née dans un corps de garçon, cette dentiste aujourd'hui âgée de 68 ans s'était heurtée au refus de l'administration de changer son état civil, après avoir changé de sexe.

Ailleurs aussi, toujours en Europe au sens large, de nombreuses avancées se

1 Loi sur l'identité de genre (GIGESC) votée.

2 *Gender Recognition Bill*. En français: loi sur la reconnaissance du genre.



sont concrétisées ces dernières années. Au Grand-Duché de Luxembourg, depuis le 1^{er} janvier 2015, les couples de même sexe peuvent se marier et adopter légalement. La Grèce et Chypre, où le clergé—orthodoxe, en l'occurrence— a pourtant longtemps terriblement pesé sur les législations en vigueur, se sont dotés récemment d'un «pacte civil». Au Portugal, l'adoption a été ouverte aux couples homosexuels en février 2016, grâce à vote acquis à la majorité absolue qui a permis de contourner le veto du président (conservateur) Anibal Cavaco Silva.

Cartographie des droits LGBTQI+ : une Europe à plusieurs vitesses

Le tableau est cependant loin d'être aussi idyllique partout. Dans d'autres

pays, beaucoup de blocages perdurent et, dans certains cas, c'est parfois même à une régression à laquelle on a assisté ces dernières années. C'est ainsi qu'en Suisse, Slovaquie et en Slovénie, des référendums ont débouché sur des votes négatifs et ont bloqué pour longtemps toute évolution de la législation.

De façon générale, et sans tenir compte de certains cas particuliers comme la Suisse, se dessine une «cartographie des droits» en Europe. En fait, la dégradation des droits s'accroît à mesure que l'on regarde vers l'est et le sud. À part l'exception de taille de Malte qui s'est récemment hissée d'un seul coup en tête du peloton européen, les bons élèves se trouvent généralement à l'ouest et dans le nord. Belgique, Grande-Bretagne, Norvège sont les champions. Les pires

sont l'Arménie, la Russie et l'Azerbaïdjan. En Arménie, par exemple, à l'occasion d'un référendum sur certaines modifications de la Constitution, le mariage a été redéfini légalement comme l'union d'un homme et d'une femme, à l'exception de tout autre cas de figure.

Mais l'une des évolutions les plus préoccupantes concerne la manière dont, dans de nombreux pays d'Europe, l'espace laissé aux organisations de la société civile telles que ONG, mouvements de citoyens, organisations militantes, etc. se rétrécit comme peau de chagrin. Dans de nombreux cas, les gouvernements s'emploient en effet à ériger des barrières administratives de plus en plus contraignantes pour empêcher ces associations de s'exprimer. C'est le cas notamment de la Russie où la plupart des groupes LGBTQI+ ont été visés par les lois «antipropagande» édictées ces dernières années. Toute association recevant d'une manière ou d'une autre un appui de l'étranger est obligée de se déclarer «agent de l'étranger» et, comme telle, est soumise à des tracasseries administratives sans fin. Dans certains cas, elles peuvent même être carrément forcées de mettre la clé sous le paillason. Quant aux agressions physiques et verbales contre les personnes LGBTQI+, elles se multiplient dans le pays sans que les autorités réagissent.

Du «gay bashing» au meurtre

La question des violences homophobes reste d'ailleurs très préoccupante et pas qu'en Russie. L'Azerbaïdjan, la Moldavie, la Géorgie et, dans une moindre mesure, la Grèce sont des pays où des crimes de haine touchant les LGBTQI+

Dans de nombreux pays d'Europe, l'espace laissé aux organisations de la société civile se rétrécit comme peau de chagrin.

sont encore beaucoup trop courants et restent très souvent sans suites judiciaires. Sous ce rapport, la Turquie se distingue malheureusement encore un peu plus. Les crimes contre des homosexuels notoires ou des militants de la cause LGBTQI+ s'y sont multipliés ces derniers temps comme l'atteste l'assassinat en août dernier de Hande Kader, une jeune transgenre de 22 ans et dont le corps a été retrouvé calciné sur le bord d'une route à Istanbul. Hande Kader était une militante LGBTI+ et une figure de la *Gay Pride*, souvent vue aux manifestations défendant les droits des homosexuels. Quelques jours plus tôt, le corps décapité et atrocement mutilé d'un réfugié syrien homosexuel, Muhammed Wisam Sankari, a été retrouvé dans le centre de la même ville.

À travers ces tristes exemples, l'on voit combien les acquis engrangés ici ou là sont certes précieux mais ne rendent compte que très imparfaitement de l'évolution de la situation à une plus large échelle. Les contrastes restent violents et les régressions toujours possibles. De même, les «bonnes pratiques» en la matière ne sont ni contagieuses, ni automatiques et les pays vertueux ne sont pas nécessairement imités chez leurs voisins. Bref : Européens, encore un effort! 🗳️

Diversité des orientations sexuelles : parlons-en à l'école

« Monsieur, vous êtes devenu homo à quel âge ? », « Madame, ça fait quoi d'embrasser une fille ? », « Ils ont dit quoi vos parents ? », « Être homo, ça se soigne ? ». Ces questions, les bénévoles homo et bisexuels du GrIS Wallonie¹ y sont habitués. Depuis 2012, à l'invitation des professeurs ou directeurs d'écoles, ces volontaires arpentent les classes secondaires wallonnes pour partager leur vécu et déconstruire les clichés encore tenaces autour de ce qui n'est pas hétéronormé.

1 Le GrIS (groupe d'intervention scolaire) est une initiative développée depuis une vingtaine d'années au Québec. Importée en 2012 par Arc-en-ciel Wallonie en province de Liège, elle s'étend progressivement en Belgique francophone. Les demandes d'animations ne cessent d'augmenter et le retour des professeurs et des élèves est plus que positif, rappelant combien cet outil est efficace. Infos : www.griswallonie.be

Par Julie Pernet
Déléguée « Europe et International » et bénévole GrIS Wallonie

Même si elles sont globalement bien acceptées en Belgique, l'homosexualité et la bisexualité suscitent encore de nombreuses questions, y compris auprès des adolescents et des jeunes adultes. Questions qui peuvent témoigner d'une curiosité bienveillante mais aussi d'une certaine méfiance, voire d'un rejet total. Rencontre avec un bénévole.

Ouvrir un dialogue

L'animation en classe prend la forme d'un témoignage de deux personnes – un garçon et une fille, tous deux homo- ou bisexuels – guidés par les questions des élèves. Stanislas Ide, 30 ans, revient sur ses deux années de bénévolat : « Une classe n'est pas l'autre et les bénévoles doivent adapter leur approche à chaque fois. Parfois,

les élèves ne parlent pas beaucoup et semblent mal à l'aise. Parce qu'ils n'ont pas assez préparé l'animation en amont avec le professeur ou parce qu'ils ne sont pas à l'aise avec le sujet. Souvent, ils sont simplement timides parce qu'ils ont peur d'aborder des sujets personnels ou intimes avec nous ».

Comme le raconte Stanislas, les sessions dans les classes peuvent quelques fois être très difficiles. Il arrive ainsi que certains élèves demandent à quitter la salle, que d'autres se moquent ou insultent frontalement. Les bénévoles sont formés pour garder une approche positive, ouverte et pédagogique en toute circonstance. Il faut alors tenter de déconstruire les idées reçues en proposant à l'élève de se

questionner. À l'inverse, certains ados partagent ouvertement leur soutien et demandent poliment : « Monsieur, pourquoi l'homophobie, ça existe encore ? »

« On voit de tout, que l'école soit issue de l'enseignement officiel ou libre. Un bénévole n'est pas l'autre non plus, nous rappelant que nous ne sommes pas là pour parler au nom d'une communauté mais uniquement en notre nom propre.

Un premier dira qu'il a toujours su qu'il était gay alors que la seconde expliquera qu'elle en a pris conscience en embrassant une fille pour la première fois. Il n'y a pas de règle, seulement des histoires personnelles à dévoiler pour mieux comprendre que l'homophobie, à l'école, dans la famille, au travail ou dans la rue, fait mal », témoigne Stanislas.

Confronter les mythes à la réalité

En invitant ces bénévoles dans les classes, l'école joue ici pleinement son rôle émancipateur : ouvrir à la diversité, encourager la réflexion et tenter de déconstruire les clichés. Pour de nombreux élèves, ces animations sont l'opportunité d'évoquer un sujet qui est souvent absent des discussions à la maison.

Stanislas raconte une anecdote : « Lors d'une animation, un élève a interpellé ma cobénévole et lui a

expliqué qu'il pensait qu'elle était bisexuelle parce qu'elle avait à la fois "l'air d'une fille" mais aussi "les cheveux courts comme un garçon". Il y a énormément de préjugés autour de l'homosexualité, il faut tenter de les déconstruire un à un. » Il pour-

Son orientation sexuelle, c'est elle

peut-être un jour ?

l'éducation ne consiste pas à donner l'air à donner l'air
M. Tardy



suit : « *Nous encourageons vraiment les élèves à poser toutes les questions qu'ils souhaitent, sans tabou. En tant que bénévoles, nous avons reçu une formation pour répondre au mieux aux questions délicates.* »

Et ça marche. Rares sont les animations où les élèves n'osent pas et où les bénévoles esquivent. Le dialogue prend et la curiosité s'éveille. Les questions tournent souvent autour des sujets d'intérêt principaux des adolescents : rapports avec la famille et les amis, sexualité, religion, désir ou non d'enfants. Les bénévoles reviennent également sur les discriminations et les violences dont ils sont parfois victimes et interpellent les jeunes sur leur perception de la normalité : est-ce « normal » de se faire insulter dans la rue ? Est-ce « normal » de se faire rejeter par sa famille ? Est-ce « normal » de ne pas pouvoir avoir d'enfant avec la personne que l'on aime ?

Ces témoignages sont importants car ils permettent également de parler indirectement aux jeunes qui sont en question sur leur propre orientation sexuelle. Stanislas l'évoque d'ailleurs comme raison principale de son engagement dans le projet : « *Si je suis devenu bénévole, c'est parce que j'aurais beaucoup aimé que quelqu'un vienne démystifier l'homosexualité dans ma classe quand j'avais 17 ans, au moment où je n'acceptais justement pas de me sentir "différent".* » Plusieurs élèves ont d'ailleurs profité de ce moment d'échange pour discuter de leur questionnement personnel, pendant ou après l'animation.

En invitant ces bénévoles dans les classes, l'école joue ici pleinement son rôle émancipateur.

En racontant leur propre histoire, les bénévoles du GrIS tentent doucement de faire évoluer les certitudes de ces jeunes en construction. Ils souhaitent également dédramatiser l'homo- et la bisexualité en montrant la similarité des questionnements malgré les différences d'orientation. Car nul besoin d'être homosexuel pour saisir la difficulté de raconter un secret à ses parents, de déclarer sa flamme à quelqu'un ou d'être ciblé à cause d'une « différence ».

Comme le confirme Stanislas : « *Que la classe soit opposée ou enthousiaste, silencieuse ou bruyante, option latin ou math fortes, on n'évite jamais la question préférée de tous : "Euuuh, m'sieur, je sais pas si je peux mais vous avez dit qu'on pouvait poser toutes les questions mais j'veux dire... ça se passe comment en fait le sexe ? Enfin, entre deux hommes quoi ? J'veux dire, qui fait quoi ? Et quand ?"* ». Comme quoi, hétéro ou homo, un ado reste un ado. Comme quoi, on est pas bien « différents ». †

Au-delà de la binarité des genres

L'identité de genre – ou comment se définit-on comme femme, comme homme, comme fluide, comme trans – appartient à chacun. Il s'agit d'une construction identitaire, reflet de vécus intimes et personnels qui ne correspondent pas forcément au sexe de la personne assigné à la naissance. Il s'agit aussi de l'essence de nos libertés individuelles.

Par Caroline Closon, professeure au Centre de recherche de psychologie du travail et de la consommation - ULB et Isabelle Rorive, professeure à la Faculté de droit et directrice du Centre Perelman de philosophie du droit - ULB

D'aucuns utilisent le terme de « dysphorie de genre » pour traduire le fait que certaines personnes ne se retrouvent pas dans le modèle binaire des genres. Quel glissement ! Au XXI^e siècle, la force du trouble mental serait encore invoquée dans un État de droit pour désigner des personnes en dehors de la rigidité des normes sociales ?

Incontestablement, les personnes transgenres ne se heurtent pas à n'importe quel construit social. Elles questionnent la place des femmes et des hommes dans nos sociétés. Et les stéréotypes de genre, qui bénéficient d'un degré élevé de consensus social tant dans leur dimension prescriptive que prospective, y tiennent le haut du pavé. Dans une recherche déjà ancienne, Bem (1974) a témoigné de ce que la plupart des personnes ne conceptualisaient la question du genre qu'en termes dichotomiques, soit en deux catégories

mutuellement exclusives. Quarante ans plus tard, ce constat ne semble pas avoir sensiblement progressé. Comme l'évoque Arnaud Alessandrin (2014), la notion d'identité de genre ne nie pas les normes puisqu'elle naît sous l'effet de la contrainte du genre.

Genre : fluide ou trans, des discriminations à la pelle

Ces prescriptions de genre ont de profondes implications dans les interactions sociales. Galvanisées, elles ont la « morale » pour elles et induisent un cortège des discriminations dans la vie familiale, privée, publique et professionnelle des personnes dites transgenres. Ces stéréotypes de genre créent un climat d'impunité qui ne fait que les renforcer. Ainsi, dans son enquête LGBT menée dans l'Union européenne et publiée en 2013, l'Agence européenne des droits fondamentaux dénonçait le fait que la

peur d'une réaction homophobe ou transphobe de la police conduit 29% des personnes interrogées à ne pas signaler le cas de violence le plus grave dont elles

ont été victimes au cours des cinq dernières années en raison de leur appartenance au groupe des personnes LGBT. Et ces dernières années, de nombreux



Il est temps que la Belgique organise une reconnaissance juridique du genre dans le respect de l'autodétermination des personnes.

rapports d'associations nationales et transnationales (comme Amnesty International) attestent des violences, des discriminations et des atteintes à la dignité humaine dont sont victimes les personnes transgenres.

Monde du travail et inégalité des chances

En 2015, nous avons mené avec le Centre de recherche de psychologie du travail de l'ULB une étude auprès de 1200 travailleurs LGBT sur les discriminations au travail dues à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Les résultats sont parlants sur les difficultés rencontrées par les personnes transgenres. On observe d'abord qu'elles sont significativement davantage susceptibles d'être sans emploi, ou exposées à de la discrimination sur leur lieu de travail, que la population LGB. Afin de se protéger du kaléidoscope de ces difficultés, une alternative souvent adoptée est de taire cette partie de soi, de vivre dans le secret et la dissonance. Lorsqu'on interroge les personnes transgenres, celles-ci témoignent d'un vécu beaucoup plus discriminant que les personnes homosexuelles. Elles sont aussi plus anxieuses, moins satisfaites

dans la vie et au travail. Elles évoquent plus d'injustices, de rejets, moqueries et états de discrimination insidieuse tels que «non convié.e à des réunions» ou «exclu.e de manifestations sociales». Ces résultats soulignent que ce sont surtout les comportements remettant en question les modèles normatifs de masculinité et de féminité qui risquent d'être fortement discriminés et ce, quelle que soit l'orientation sexuelle des personnes.

Une loi belge qui porte atteinte aux droits humains

Au-delà d'un discours prônant la diversité et condamnant les discriminations, il est donc nécessaire que des actions qui s'articulent explicitement et exclusivement autour de ce critère soient menées. De nombreuses discriminations à l'encontre des personnes transgenres découlent d'un «F» ou d'un «M» inscrit sur les papiers d'identité. La loi belge dite «relative à la transsexualité» du 10 mai 2007 intègre non seulement la «*psychopathologisation*» des identités de genre, mais impose également des actes médicaux superflus et attentatoires aux droits humains (stérilisation et mutilations génitales) pour obtenir un changement d'état civil. Cette législation participe ainsi à l'expression de stéréotypes qui seront mobilisés dans des situations de jugement relatives à la perception de l'équilibre psychique d'une personne trans, à sa capacité d'être parent ou à mener une carrière professionnelle.

C'est un des dossiers défendus par l'*Equality Law Clinic*¹ créée en octobre 2014 avec Emmanuelle Bribosia dans le cadre du projet PAI *Human*

¹ Cf. www.philo-droit.be/-ELC-.



Rights Integration. En collaboration avec l'association Genres pluriels et la Ligue des droits de l'homme, la «clinique» participe notamment à l'élaboration d'un nouveau texte de loi que le gouvernement fédéral se dit prêt à appuyer. Dans la foulée d'autres pays européens, il est temps que la Belgique organise une reconnaissance juridique du genre fondée sur des procédures rapides, transparentes et accessibles dans le respect de l'autodétermination des personnes. Le Conseil de l'Europe, dans une résolution 2048 adoptée le 22 avril 2015 par l'Assemblée parlementaire, l'y encourageait dans les termes les plus clairs. Aux Nations unies, le comité des droits économiques sociaux et culturels faisait de même le 2 mai 2016 dans son commentaire général n°22 sur le droit à la santé sexuelle et

reproductive. Il y affirmait clairement que les procédures exigeant que les personnes transgenres ou intersexuées soient psychiatisées ou soient «guéries» constituent une violation flagrante de ce droit. Et pour la journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie en mai 2016, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies, de concert avec des organisations régionales de défense de droits de l'homme sur les continents américain, africain et européen, a appelé les États à mettre fin à la pathologisation médicale et psychiatrique des personnes transgenres utilisée pour conditionner abusivement l'exercice de leurs droits humains. Plus largement, il est temps de voir la société dépasser le modèle binaire des genres et laisser à chacun la liberté d'être ce qu'il est. ♣

Fertilité des personnes transgenres: un débat entre science, fiction et éthique

Les récents progrès en matière de médecine reproductive ont rouvert la porte à tous les fantasmes, dont celui de l'homme «enceint»... La grossesse du transsexuel Thomas Beatie a fait la une des journaux américains, tandis que plusieurs greffes d'utérus en Suède ont débouché sur la naissance d'enfants en bonne santé. Mais alors qu'en France, les PMA¹ sont toujours interdites pour les couples homosexuels, la frontière entre science et éthique est plus que jamais ténue. Rencontre avec Petra De Sutter, spécialiste des questions de reproduction.

Par Sabine Schrader
Journaliste

En 2012, en Suède, neuf femmes se sont fait transplanter un utérus. Sept d'entre elles ont depuis un utérus parfaitement fonctionnel et cinq ont donné naissance à un enfant en bonne santé. Ces chiffres ont de quoi donner le tournis et raviver les espoirs les plus improbables. Ainsi, il suffirait désormais pour une femme trans de se faire implanter un utérus pour espérer un jour donner la vie? La question n'est pas si simple et relève encore de la science-fiction. D'abord parce que les greffes d'utérus s'adressent seulement aux femmes nées avec le syndrome de Rokitansky, c'est-à-dire sans utérus, ou ayant subi une hystérectomie suite à un cancer notamment.

«La médecine travaille dans une logique curative visant à soigner, rappelle le docteur Petra De Sutter. Et

la greffe d'utérus est une opération extrêmement coûteuse, longue et délicate. C'est une opération qui dure plus de onze heures! Car pour que l'utérus transplanté soit en état de fonctionnement, il faut sauver tout l'appareil vasculaire, qui servira ensuite à maintenir l'embryon en vie. Dans le cadre d'une hystérectomie classique, on "coupe" les vaisseaux, puisque l'utérus ne doit plus être fonctionnel. La transplantation représente un risque majeur également pour la santé de la donneuse. Cette prise de risque ne se justifie donc pas médicalement de la même manière qu'une greffe d'un organe vital comme un cœur ou un foie. Celle-ci pose donc question pour la donneuse, par rapport à la pertinence médicale de l'acte chirurgical. Dans le cas de la Suède, parmi les donneuses, il y avait des mères des femmes transplantées, car

¹ Procréation médicalement assistée.

Aujourd'hui, devenir trans n'est plus synonyme de renoncement à tout espoir de fertilité.

l'utérus reste fonctionnel, quel que soit l'âge de la donneuse. Mais certains pays, comme la France et la Grande-Bretagne, préfèrent axer leur recherche sur la greffe au départ d'utérus de femmes décédées cérébralement, afin de limiter les risques. Cela dit, on n'en est encore qu'aux débuts de la recherche.» Et là aussi, les questions d'éthique ne sont pas loin: le temps que prend le transfert de l'utérus risque de compromettre la greffe d'autres organes vitaux. On est donc encore loin de scénarios d'hommes trans qui enfanteraient... même si, comme le relève Petra De Sutter: «Pourquoi pas, dès lors que l'on se place du côté des droits de l'homme, en imaginant que les greffes d'utérus soient moins chères, plus efficaces et plus sécurisée?»

Préserver le capital reproductif chez les trans

Quant à l'aventure très médiatisée de Thomas Beatie, elle s'explique par le fait que le jeune homme trans avait gardé ses organes reproducteurs de femme. Pas de greffe, ni de miracle médical donc... Mais aujourd'hui, devenir trans n'est plus synonyme de renoncement à tout espoir de fertilité. C'est la raison pour laquelle Petra De Sutter, dans son service de médecine reproductive à l'hôpital de Gand,

encourage tout candidat à la transition de genre de protéger son pouvoir de procréation. Le comité d'éthique de l'UZ Gent utilise d'ailleurs la conservation et l'utilisation du sperme de femmes trans depuis 2003. «*Cette question de la conservation du capital de procréation est importante, insiste Petra De Sutter. Il faut pouvoir en parler avant les traitements hormonaux. Et aussi et surtout avant l'acte chirurgical, qui lui, rend tout définitif et irréversible. Dans les années 1990 déjà, je pratiquais régulièrement le prélèvement d'ovocytes chez les hommes trans et de sperme chez les femmes trans. Après, s'ils sont en couple hétérosexuel, ça leur permet d'avoir des enfants.*» Car la seule prise d'hormones freine déjà le processus: chez les garçons, prendre des estrogènes et des inhibiteurs de

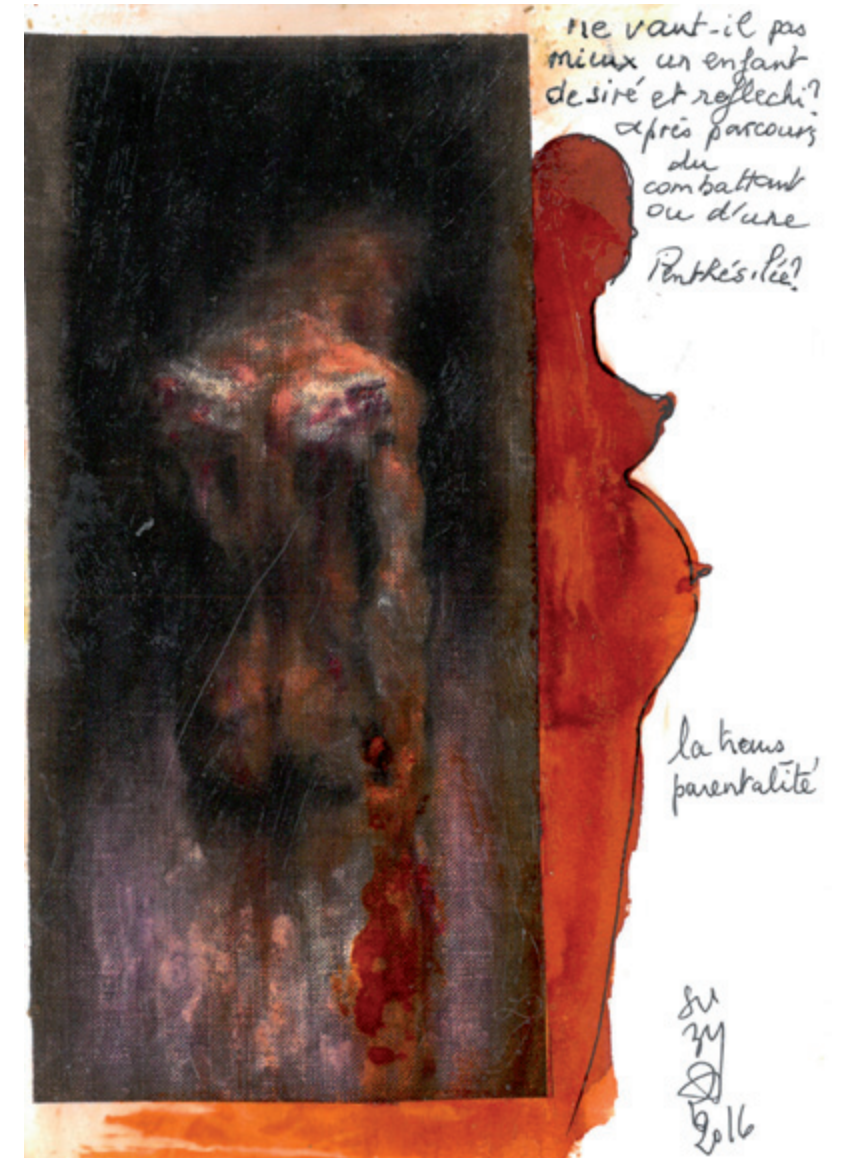
Petra De Sutter est docteure en gynécologie et en sciences biomédicales de l'Université de Gand, professeure en médecine reproductive et chef du département de médecine reproductive de l'hôpital universitaire de Gand. Elle est également membre du comité d'éthique de l'hôpital de Gand, de l'Académie royale de médecine de Belgique, membre exécutif de la Société européenne pour la reproduction humaine et d'embryologie depuis 2013. Auteure de plus de 400 publications académiques, elle est aussi sénatrice cooptée par Groen depuis 2014, membre de l'assemblée parlementaire pour le Conseil de l'Europe et s'implique activement en faveur de toutes les formes de minorités.

testostérone diminue la production de sperme dès le début des traitements et de façon irréversible si c'est fait trop tôt dans la puberté.

Parent trans: l'avant et l'après

Les possibilités médicales sont donc multiples: via une insémination avec un donneur chez une partenaire femme, le trans-homme deviendra père et la trans-femme deviendra mère. Pour les couples lesbiens dont une des partenaires est trans, on peut utiliser le sperme congelé de la femme trans pour l'insémination. Ainsi, l'enfant du couple naît de ses propres parents biologiques. Mais si d'un point de vue médical, la fertilité est désormais accessible à certains couples trans, la société et l'éthique ne s'y retrouvent pas toujours. Et dans tous les cas, le parent trans aura recours au capital de procréation d'avant sa transformation et non après, ce qui peut être psychologiquement complexe. «*Il y a beaucoup de littérature à ce sujet, résume Petra De Sutter. C'est aussi compliqué ensuite, car pour une femme trans, qui devient mère, ça remet en question son rôle de parent, si l'enfant a été fécondé grâce à son sperme.*

Mais je crois qu'il ne faut plus être dans une distribution des genres trop statique. Actuellement, on est plutôt dans un processus évolutif.» Une approche encore difficilement répandue qui se traduit par une législation encore trop rigide, où il faut passer par une opération chirurgicale complète pour changer de nom ou être reconnu légalement





comme appartenant à un autre genre que celui de sa naissance.

La PMA, aussi une question de société

La problématique de la fertilité des trans se pose aussi en termes d'éthique. À l'UZ Gent, Petra De Sutter reçoit régulièrement dans son service des patientes lesbiennes qui souhaitent pratiquer une PMA : « En France, la loi n'autorise à recourir à la PMA qu'à condition d'infertilité pour raisons médicales. Mais

un couple homosexuel ne pourra pas y avoir cours, puisque médicalement, les partenaires ne sont pas stériles. Ils ne peuvent pas procréer pour des raisons de choix de vie. On se retrouve donc dans un cadre social, où les couples ont le droit d'avoir des enfants mais ne peuvent pas recourir à des techniques médicales pour les aider, comme c'est le cas en Belgique, qui est assez avant-gardiste dans ce domaine. Du coup, des enfants de Françaises qui se sont fait inséminer en Belgique ne sont pas reconnus par la législation française, sous prétexte d'avoir été conçus illégalement. Mais là, on sort du débat éthique, on est carrément dans une violation des droits de l'enfant. »

De fait, la «transparentalité» peut poser question. «*Pourtant, c'est une question très semblable aux questions d'homoparentalité, nuance Petra De Sutter. Il y a aussi les familles recomposées. On n'est plus dans la famille "nucléaire". Toutes les études vont dans le sens de l'importance de l'ouverture, de la discussion, du non-conflit et de la non-discrimination. Une étude a été réalisée par le sexologue et psychiatre américain Richard Green, qui montre que le fait d'avoir un parent trans n'influence pas son développement. C'est surtout la violence et la discrimination qui font souffrir. En tant que représentante politique, je suis bien placée pour lutter contre les formes de discrimination.*» †

D'il à elle : une « transition » exemplaire ?

Le complexe « Ville-Port 2 » à Saint-Nazaire, c'est elle. La cité Montreau-Ruffin à Montreuil, en région parisienne, c'est celle également. Mais c'est surtout en raison de son parcours transitaire qu'Olivia est passée sous les feux de l'actualité. Elle a été en effet la première femme à être tolérée au sein du Grand Orient de France. Une révolution !

Par Georges Vabiez
Journaliste

Dans le civil, Olivia Chaumont est donc une architecte urbaniste française spécialisée dans la conception de nouveaux quartiers, dans la réhabilitation de zones dites «sensibles» ou encore de friches industrielles. Mais, lorsqu'elle était encore un homme, elle éprouvait un gros problème. Née dans la peau d'un petit garçon, elle mène longtemps une vie en apparence tout à fait banale. Mais au fond d'elle-même, elle sait très tôt qu'il y a eu une erreur quelque part. Dame Nature n'a pas bien fait son travail : elle est une fille égarée dans un corps de garçon. Ce n'est qu'à l'âge de 40 ans qu'Olivia va entreprendre le long et périlleux parcours de la transition. Le problème est d'arriver faire coïncider le corps apparent avec le genre vécu à l'intérieur. Du point de vue médical, ce qu'on appelle la «réattribution de genre» se maîtrise plutôt bien : traitements hormonaux, chirurgie plastique, assistance psychologique... les techniques sont au point. Mais juridiquement, socialement et politiquement, c'est une autre paire de manches.

Le genre, c'est politique !

Olivia s'en rend vite compte. Elle décide alors de s'impliquer dans la lutte afin d'engager son pays dans la voie d'une modernisation de l'approche du problème. En effet, sur ce sujet comme d'autres, la France reste à la traîne par rapport à d'autres pays européens comme, par exemple, la Belgique. Avec l'association Homosexualité et socialisme, Olivia entreprend alors un travail de conscientisation auprès du personnel politique, souvent largement ignorant des tenants et des aboutissants de la problématique. Il est vrai que ce n'est pas un sujet très porteur pour un élu car il reste encombré d'idées toutes faites et d'une imagerie sulfureuse. Il faudra d'ailleurs beaucoup de courage à la députée socialiste française Michèle Delaunay pour, en 2011, déposer un projet de loi visant à démedicaliser et dépsychiatriser le parcours de transition. Une démarche qui ne portera ses fruits qu'en mai 2016

Dès 2010, le GODF avalise le cas d'Olivia et ouvre donc la voie à une mutation historique de l'obédience.

avec l'adoption d'amendements à la loi de modernisation de la Justice. Bien que cette avancée législative représente un grand pas en avant, les associations transgenres la jugent encore loin d'être parfaite mais enfin, pensent d'autres, elle a le mérite d'exister.

Cependant, le combat politique ne masque pas une autre facette importante du parcours personnel d'Olivia Chaumont. Lorsqu'elle était encore d'apparence masculine, elle était en effet entrée au Grand Orient de France, organisation maçonnique, à l'époque, exclusivement composée d'hommes. Or, la question de l'admission des femmes dans cette obédience qui reste la plus ancienne et la plus importante de France est depuis très longtemps l'objet de débats âpres. Des débats qui remontent pratiquement au début du XX^e siècle et qui n'ont trouvé d'issue qu'il y a quelques années à peine.

Un frère devenu sœur ?

En 2009, alors que son parcours de transition aboutit enfin à son changement d'état civil, Olivia Chaumont interpelle le conseil de l'Ordre (l'instance dirigeante du GODF)

pour lui demander de l'acter également. Gros embarras à la rue Cadet, siège du Grand Orient de France, car au même moment, le débat sur la mixité fait rage dans les loges. La question qui taraude les franc-maçons n'est pas tant le principe de l'accession des femmes aux « mystères de la franc-maçonnerie » – qui existe depuis plus de cent ans avec la Fédération internationale du droit humain – que le fait de savoir si des femmes peuvent être reçues dans des loges où, depuis plus de trois siècles, seuls des hommes avaient le droit d'entrer. Un débat qui pourrait apparaître comme byzantin mais qui n'en finit pas, en France comme en Belgique, d'opposer les franc-maçons entre eux.

Les instances du GODF tenteront d'abord de faire la sourde oreille. Le cas d'Olivia est en effet inédit et mettrait l'organisation devant le fait accompli. Devant cette réalité qui dépasse la fiction, l'alternative est cornélienne : ou bien Olivia est expulsée de l'obédience et cela provoque un beau tollé public. Ou bien son changement d'état civil est entériné mais, dès lors, rien ne s'oppose plus à ce que d'autres femmes rejoignent également des rangs du Grand Orient de France... Dès 2010, le GODF avalise le cas d'Olivia et ouvre donc la voie à une mutation historique de l'obédience sur ce sujet toujours très controversé. À l'heure qu'il est, la situation reste délicate car une partie des frères fait toujours de la résistance à la mixité, tandis que, de facto, une situation de large tolérance prévaut concrète-

ment sur le terrain. Quant à Olivia, elle sera la première femme à participer et à s'exprimer lors de la grande réunion annuelle des représentants de l'obédience. Et elle deviendra ensuite « vénérable maître » de sa loge, ce qui lui permettra de faire valoir son parcours et son expérience auprès de ses frères et sœurs, non seulement en France mais aussi ailleurs en Europe.

Comme le règlement du GODF, les mentalités évoluent

On ne peut pas dire qu'Olivia ait fait vaciller à elle toute seule l'édifice des représentations mentales des tenants de l'exclusive masculiniste au sein de l'organisation maçonnique la plus puissante de France. D'autres maçons s'étaient attelés à cette tâche depuis longtemps, et pas qu'au Grand Orient d'ailleurs. Mais il est certain qu'Olivia a donné un fameux coup de pied dans la fourmière. Après elle, rien n'a plus jamais été « comme avant ».

En tout état de cause, le cas d'Olivia Chaumont est emblématique d'une évidence : les mentalités évoluent. Des tabous tombent, des réalités qu'on ne voulait pas voir ou dont on ne voulait pas entendre parler se révèlent au grand jour. Les personnes nées dans le « mauvais corps » ne sont pas légion (environ

150 chaque année en France) mais leur cas révèle l'une des particularités les plus complexes de l'être humain : celle de la relation intime entre l'identité et le genre. Identité de genre et pas seulement identité sexuelle, comme on la conçoit encore beaucoup trop souvent. ♣



Olivia Chaumont, « D'un corps à l'autre », Paris, Robert Laffont, 2013, 306 p.

Bisexualité : l'entre-deux qui dérange

La Maison Arc-en-Ciel de la province de Luxembourg fait partie des services proposés par la régionale luxembourgeoise du CAL. Elle propose des animations et un groupe d'entraide pour personnes persécutées dans leur pays en raison de leur orientation sexuelle et qui ont trouvé refuge en Belgique. Témoignage d'une personne qui aime à la fois les hommes et les femmes.

Propos recueillis par Jean-Daniel Ndikumana
Activiste LGBT et délégué laïque - CAL/Luxembourg

Je m'appelle Abdoul¹, je suis âgé de 28 ans, je suis un homme bisexuel. J'aime donc les femmes et les hommes. Je suis de nationalité burundaise, de religion musulmane et j'habite Bruxelles. Je suis fier d'être bisexuel, je vis ma vie tranquillement et je n'en fais pas un tabou: je pense que bisexualité est une orientation qui en vaut bien une autre.

Une adolescence burundaise

J'ai commencé à sortir avec des hommes quand j'avais 17 ans. Je fréquentais alors une école secondaire au Burundi où j'avais un ami homosexuel. Parce qu'il était efféminé, il était rejeté et insulté par tous les autres élèves qui n'aimaient pas être avec lui. J'étais son seul ami à l'école; je l'acceptais comme il était et je le comprenais même si à cette époque, je me considérais encore comme hétéro. Je ressentais pour lui un très grand sentiment d'amitié. Les autres élèves disaient parfois que j'étais son petit copain car nous étions

proches. Il faut savoir que la société burundaise n'est pas du tout tolérante envers l'homosexualité.

Ostracisme et quête d'identité sexuelle

Un jour, on a organisé un pique-nique de fin d'études secondaires dans la province de Gitega située au centre du pays. On avait pris des chambres d'hôtel; une chambre pour deux personnes. Aucun élève ne voulait partager la chambre avec lui, je me suis donc dévoué. Le soir, on s'est rapproché et on a commencé à se toucher jusqu'à faire l'amour. Je me sentais très bien, comme si je l'avais fait avec une fille –car j'aimais beaucoup des filles! Mais en mon for intérieur, je me disais que c'était sans doute le fait d'avoir eu qui m'avait poussé dans ses bras. La société africaine est tellement intolérante par rapport à l'homosexualité, je ne pouvais pas être homosexuel! Après cette expérience, je me suis posé beaucoup des questions: «Suis-je gay?

ou hétéro?» Cela ne nous a pas empêchés de rester amis. Et on a continué nos relations en cachette, mais mon regard sur lui avait changé: je me demandais si j'avais été frappé par la même «malédiction» que lui...

Ne pas choisir, une orientation à part entière

Dès mon arrivée en Belgique, j'ai eu une relation amoureuse avec un autre homme d'origine camerounaise pré-



¹ Nom d'emprunt.

nommé Arnaud et, simultanément, avec une fille burundaise du nom de Mireille. J'avoue que je me sentais à l'aise d'être avec les deux en même temps, mais mes sentiments pour Arnaud étaient plus forts que ce que je ressentais pour Mireille. Je trouvais chez Arnaud l'affection que je ne trouvais pas chez ma petite amie.

J'ai finalement avoué à Arnaud que je sortais avec une fille. Il m'a expliqué que certaines personnes peuvent aimer les hommes autant qu'ils aiment les femmes. Je ne savais pas que cette orientation sexuelle existait! Je me considérais alors toujours comme un hétérosexuel, pas comme un homosexuel ni comme un bisexuel. Autre défi rencontré durant ces relations, obtenir l'assentiment de mes partenaires. Arnaud a admis que je sorte avec lui et en même temps avec une femme, mais Mireille a refusé: elle disait que si j'étais gay, je ne pouvais pas être bisexuel.

Aujourd'hui, j'accepte et je revendique ma bisexualité: je suis attiré à la fois par les femmes et les hommes. Si je suis avec un homme, je reste avec un homme et si je suis avec une femme, je reste avec une femme. Ce n'est pas du tout facile pour autant, car parfois je ressens l'envie d'être avec celui ou celle des deux qui n'est pas là... Il est très difficile de leur dire la vérité, car je risque de les perdre tous les deux.

Pression sociale et religieuse

Révéler à notre entourage qui l'on est, faire son coming-out en tant que bisexuel n'est vraiment pas facile! On se heurte à l'incompréhension de ce

La société nous considère souvent comme des personnes indécises.

qu'est la bisexualité, ce qui est d'autant plus vrai dans une famille africaine et musulmane. Même en Belgique, au sein de la communauté africaine, il y a beaucoup des personnes bisexuelles qui ne s'identifient pas comme telles. Mes amis ou les personnes de mon cercle de connaissance qui ont des relations avec des femmes et des hommes, et qui sont donc bisexuels, disent qu'ils le font à cause de l'alcool, des stupéfiants ou par manque de personnes du sexe opposé.

Dans le quartier Matonge à Bruxelles, par exemple, pendant la journée, les hommes africains parlent mal de l'homosexualité. Mais le soir venu, ce sont ces mêmes hommes qui se retrouvent dans les bars gay pour chercher des homos. Ils disent qu'ils sont hétéros, qu'ils aiment seulement la sodomie...

Parmi les problèmes que l'on rencontre quand on est bisexuel, selon moi, le premier est de trouver un.e partenaire qui accepte qu'on puisse être en couple avec un homme ou une femme. Vient ensuite le manque d'information sur la bisexualité. Et enfin le fait de ne pas être accepté par la société en tant que tel, la société nous considérant souvent comme des personnes indécises, qui ont toujours des doutes sur leur orientation sexuelle. 🍌

Un « Refuge » pour les jeunes homos en rupture

Que faire quand on a 18 ans et que son entourage rejette son homosexualité ou sa transsexualité? En France, le Refuge propose d'héberger ces jeunes et les aide à renouer le dialogue ou à s'autonomiser. En Belgique, des initiatives existent mais il n'y a rien de comparable à l'accompagnement global proposé par l'association française. Un manque criant pour ces jeunes qui se retrouvent de facto dans les structures classiques.

Par François Corbiau
Journaliste

La plupart du temps, la rupture est provisoire. Mais parfois elle s'avère définitive. Pour un jeune, annoncer son homosexualité à son entourage reste un moment critique. « *Ma mère avait découvert mon homosexualité en me faisant suivre. Quand elle l'a dit à mon beau-père, il est entré dans une rage folle. Il a pris mon GSM, mes clés de voiture et a arraché les câbles internet* », se souvient Anthony de cet été passé quasi enfermé dans sa chambre. C'était il y a dix ans, il en avait vingt à l'époque. « *Il m'a dit que si un homme venait me chercher, il foncerait dans sa voiture* ». Une violence verbale qui, à certains moments, est devenue physique. « *Quand j'ai senti que ma mère ne prenait même plus ma défense, j'ai préféré m'effacer. Je ne voyais pas d'issue. J'ai même pensé au suicide. J'ai pris un sac et je suis parti.* »

Appels à l'aide

Anthony trouve finalement refuge chez sa grand-mère d'où il renouera progressivement le dialogue. Mais pour d'autres jeunes en revanche, ces moments de crises sont l'amorce d'une rupture définitive qui passe par la case «rue». En 16 ans, Fabien Gilliard du Service social de l'association Tels Quels à Bruxelles a vu passer des appels de détresse. « *Des témoignages de ce type étaient très courants à mes débuts. Aujourd'hui, il y en a moins. Sans doute parce que le regard que la société porte sur les homosexuels a évolué.* » Malgré le chemin parcouru quand la rupture avec l'entourage se produit, elle est souvent radicale. « *Il s'agit souvent d'histoires familiales très lourdes avec de la violence orale et parfois physique* », explique Arnaud Arseni, chargé de projet à Arc-en-Ciel Wallonie. Les associations de terrain improvisent

De l'avis de tous les acteurs de terrains, une structure [comme le Refuge] aurait tout son sens en Belgique francophone.

dans l'urgence. «*On essaye d'y faire face comme on peut mais c'est toujours du cas par cas.*»

En France, Le Refuge a été créé pour répondre à ces situations de détresse. L'association vient en aide aux jeunes homosexuels ou transgenres âgés entre 18 et 25 ans en rupture avec leur entourage. Cette structure unique propose un hébergement temporaire d'un mois renouvelable dans des appartements ainsi qu'un accompagnement social, médical, psychologique et juridique du jeune.

Un refuge pour (se) reconstruire

Deux options s'offrent à ces jeunes. Soit ils souhaitent retourner dans leur famille et s'engagent alors un travail de médiation familiale encadré par l'association. Soit ils font le choix d'une rupture totale. Les jeunes sont alors entourés par une équipe de professionnels et de bénévoles qui vont les aider à se reconstruire et à trouver une voie professionnelle.

Financé à 70 % par des dons privés, des particuliers et des entreprises, Le Refuge dispose d'une septantaine de places d'hébergement en appartement à Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Bor-

deaux, Montpellier. L'association met également à disposition des chambres d'hôtel à Lille, Strasbourg, Renne, Avignon... En 2014, 237 jeunes ont été accueillis dans tout l'hexagone. Depuis peu, des antennes ont été ouvertes en Suisse (Genève) et en Italie (Rome).

Et en Belgique? Frédéric Gal, directeur général du Refuge, était à Namur au mois d'avril 2016. «*Deux ateliers ont été organisés avec Arc-en-Ciel Wallonie sur la question du travail social et les victimes d'homophobie, explique-t-il. L'idée d'un Refuge belge a été évoquée.*» De l'avis de tous les acteurs de terrains, une structure semblable aurait tout son sens en Belgique francophone. L'idée fait son chemin mais bute contre une série d'obstacles. «*On y réfléchit dans l'associatif, explique Fabian Gillard. Mais ça pose des questions, notamment par rapport à l'encadrement nécessaire. Il faut des psychologues, des assistants sociaux, des éducateurs presque 24h/24h.*»

La Belgique à la traîne

Arnaud Arseni pointe une autre difficulté: «*L'association fonctionne principalement sur base de dons privés, encouragés grâce aux parrainages de personnalités, aux campagnes et au soutien d'entreprises.*» Un modèle essentiel à sa survie mais qui est difficilement transposable en Belgique francophone. Alors, en attendant, quand elles sont confrontées à des situations d'urgence, les associations renvoient les jeunes vers les centres d'hébergement classiques comme les AMO (aide aux jeunes en milieu ouvert) pour les plus jeunes ou le SAMU social. Avec des solutions d'hébergement souvent très

provisoires. «*Pour les cas d'urgence, on est en mesure de proposer un hébergement à court terme. Une nuit renouvelable une voire deux fois quand vraiment il n'y pas moyen de faire autrement,*» insiste Stéphane Catarossi, coordinateur péda-

gogique de l'AMO Le point jaune à Charleroi.

Du côté du SAMU social, on voit passer des jeunes qui présentent ce profil. Des services sociaux qui ne sont pas



Les lesbiennes s'aiment sans faire de mâle.

S
U
24
2016
*



nécessairement les mieux outillés pour faire face à ces situations. La dimension «identité sexuelle» ne fait a priori pas du tout partie de l'accompagnement proposé. «Ces jeunes parlent généralement peu de leur homosexualité ou ont appris à la cacher pour éviter des problèmes en rue», explique Vincent Monteca, coordinateur du SAMU social. «Sauf s'il n'y a pas de problématiques de santé, de santé mentale ou de prostitution qui font qu'on aborde spécifiquement la question, on passe totalement à côté de la question de l'identité sexuelle.»

Structures inadaptées et dangereuses

D'autant qu'en mettant ces jeunes dans ces structures classiques, on les expose à des risques d'agression, de viol, voire de prostitution. «On tente de les protéger en les mettant dans des plus petites structures d'hébergement de manière à

les tenir à l'œil. On fait aussi très attention à les mettre dans des chambres avec des personnes capables de supporter ce type de cohabitation», poursuit-Vincent Monteca en expliquant les difficultés et la nécessité de faire cohabiter tous les publics accueillis par le SAMU social. «Nous ne sommes pas en mesure d'offrir un accompagnement spécifique pour ces jeunes. Tout au plus, ce sont des aménagements pratico-pratiques de manière à ce que ça se passe le mieux possible», regrette-t-il.

Pour lui, «la rue» est le dernier endroit où ces jeunes fragiles, isolés et dans le besoin devraient se retrouver. Il insiste: «L'homophobie n'y est pas nécessairement plus présente là qu'ailleurs. Mais dans la rue, il n'y pas de cadre. La violence s'exprime plus facilement. On comptabilise plus de cas de harcèlement et de passages à l'acte.»

Le «mauvais genre»

Un homme est un homme, une femme est une femme! Quoi d'apparemment plus évident? Celui qui a un sexe d'homme est mâle, celle qui a un sexe féminin est femelle. Les évidences sont pourtant parfois bien trompeuses...

Par Susann Heenen-Wolff¹

Psychanalyste, psychologue et professeur de psychologie clinique - UCL

Pour être un homme ou une femme avec toutes les fonctions biologiques, il faut d'autres caractéristiques que l'anatomie visible: testicules ou ovaires (les gonades), la production d'hormones correspondantes –testostérone et œstrogène– et un bagage génétique précis, à savoir une paire de chromosomes XY ou XX. Le fait d'être mâle ou femelle sans ambiguïté est donc constitué d'un ensemble d'éléments. Or, l'ambiguïté sexuelle est plus répandue que l'on a tendance à le croire. Selon les estimations diverses, la proportion d'individus dits «intersexués» à la naissance (dans le passé on parlait d'«hermaphrodites») est estimée à 2%. Et il est probable que le chiffre réel soit bien plus important puisque beaucoup de personnes intersexuées ne présentent pas d'ambiguïté sexuelle immédiatement visible à la naissance et, en conséquence, elles ne sont pas diagnostiquées telles quelles.

Jusqu'il y a peu, la médecine moderne cherchait à assigner au jeune enfant intersexué un seul sexe, et ceci par opérations chirurgicales et traitements hormonaux. L'idée sous-jacente était que la «correction» d'une telle anomalie pouvait épargner à l'enfant et à ses

proches une souffrance due à l'ambiguïté sexuelle. Or les chirurgies postnatales et les traitements hormonaux ne parviennent évidemment pas à rendre les personnes concernées pleinement «homme» ou «femme» sur le plan biologique. Par conséquent, les raisons pour justifier une prise en charge systématique d'enfants nés avec un sexe ambigu ont nécessairement leurs racines dans la sphère sociale, psychologique et idéologique, à savoir le regard qu'une société donnée porte sur la sexualité, sur le masculin et le féminin.

Corriger une anomalie ou faire évoluer la société?

De tout ceci découle une question que, notamment, les théoriciens de «genre» ont soulevée: faut-il faire subir un traitement «correctif» à l'enfant intersexué pour qu'il rentre dans le moule de l'hétéronormativité ou n'est-il pas préférable de faire évoluer le regard que la société porte sur lui? L'expérience a prouvé que les prises en charge médicales lourdes peuvent constituer un traumatisme pour les familles concernées. Dans le remarquable film argentin *XXY* sur le sujet (de Lucia Puenzo, 2007), un adulte intersexué, plein de

¹ Elle est notamment la co-auteure, avec Florence Vanderdorpe, de *Différences des sexes et vies sexuelles d'aujourd'hui*, Louvain-la-Neuve, Academia, 2012, 258 p.



tristesse, raconte ainsi à un père qui cherche conseil pour son propre enfant intersexué que la plupart de ses souvenirs d'enfance portent sur les visites médicales et les opérations subies.

Aujourd'hui, le traitement systématique de cette anomalie est considéré comme

violence dont les personnes intersexuées sont victimes. Il est en effet évident que la prise en charge systématique de l'ambiguïté sexuelle passe par le dictat de la conformité au modèle binaire traditionnel des caractéristiques sexuelles, à savoir être ou bien une femme ou bien un homme, de préférence hétérosexuel.

le. Aucun autre argument n'est et ne peut être avancé. Si l'on fait valoir la souffrance – indubitable – due au regard des autres pour préconiser l'assignation d'un seul sexe, on se retrouve face au même type de discours que dans les années 1950-1960 à propos des enfants métis.

« Pas des maladies »

À présent – bonne nouvelle –, le monde se montre un peu plus tolérant face à ceux qui ne représentent pas l'idéaltype masculin ou féminin. Les principes de Jogjakarta portent sur l'application des droits de l'homme en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Ils ont été entérinés en 2007 par 54 États membres du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. L'article 18 traite de la « protection contre les abus médicaux » stipule : « Nul ne peut être forcé de subir une quelconque forme de traitement, de protocole ou de test médical ou psychologique, ou d'être enfermé dans un établissement médical, en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre. En dépit de toute classification allant dans le sens contraire, l'orientation sexuelle et l'identité de genre d'une personne ne sont pas en soi des maladies et ne doivent pas être traitées, soignées ou supprimées. »²

Pourquoi, par exemple, ne pas attendre que l'enfant grandisse et fasse son propre choix ? Celui de l'assignation d'un sexe unique – au moins en apparence – ou bien rester « intersexué » ? Depuis 2013, en Allemagne une loi permet aux enfants nés intersexués d'être enregistrés comme de « sexe indéterminé ». Depuis 2014, l'Australie autorise

qu'une personne soit enregistrée comme « genre neutre ». D'autres états ont pris des mesures législatives et administratives analogues.

Sortir de la binarité

Toujours est-il que, pour la plupart d'entre nous, il est déconcertant de se retrouver devant une personne avec un sexe indéterminé. Nous avons l'habitude de percevoir et de définir autrui à partir de son appartenance sexuelle. Dans la plupart des sociétés, les individus sont répartis en deux catégories, les hommes et les femmes. Le sens commun suppose que cette catégorisation binaire

² « Les principes de Jogjakarta. Principes sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre », sur www.yogyakartaprin-cipales.org.



de l'humanité en hommes et en femmes est le reflet d'une réalité naturelle et évidente, fondée sur la biologie: les deux types d'organes génitaux bien distincts, mâles et femelles, seraient les critères pour fonder les genres sociaux que sont le masculin et le féminin. Or la bicatégorisation des individus en hommes et en femmes n'est pas la simple reconnaissance d'une réalité naturelle évidente mais le résultat d'une construction sociale, susceptible de varier d'une société à l'autre et au cours de l'histoire.

La langue elle-même assigne inévitablement un sexe à l'individu; alors comment parler d'une personne avec un sexe indéfini si l'on ne peut pas appliquer le «il» ou le «elle»? Sans doute, face aux personnes avec un «mauvais genre», il faut de l'inventivité et de la créativité. Ainsi le terme «transgenre» a par exemple vu le jour pour faire référence aux personnes intersexuées, à ceux qui changent de genre – les transsexuels – ou à ceux qui ne s'identifient ni au sexe masculin ni au sexe féminin.

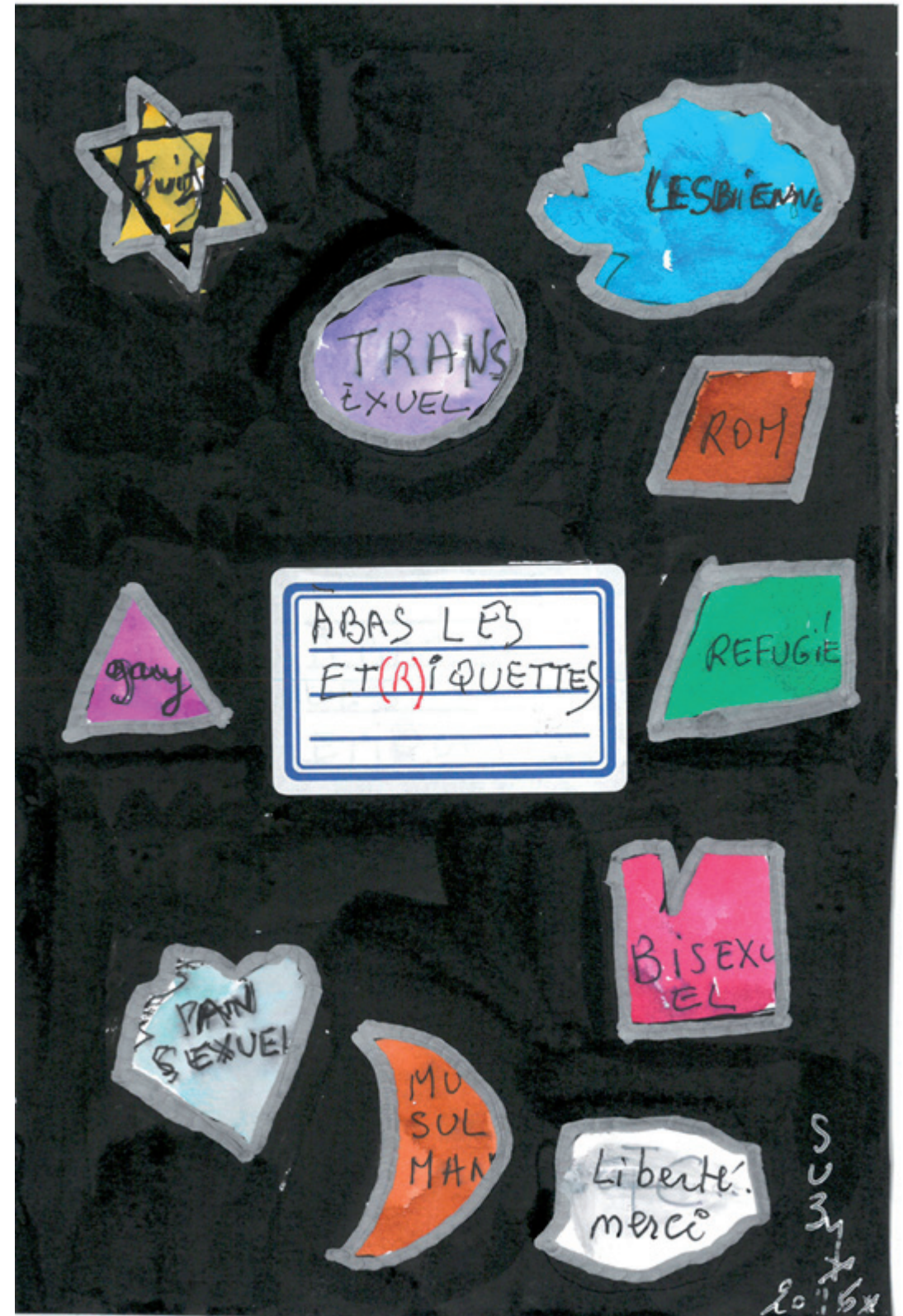
Pour un monde plus «queer»

L'intersexualité et les autres phénomènes transgenres mettent en jeu la définition même du sexe et celle du genre et nous renvoient ainsi au fait que les différences entre homme et femme ne sont pas aussi tranchées que nous l'avons cru dans le passé. Ce que nous considérons comme «féminin» ou «masculin» se détermine par la culture et est transmis à l'enfant par l'adulte. Il s'agit d'une assignation –pas chirurgicale mais intersubjective– par le regard que l'adulte porte sur son fils et sa fille. Il implante ainsi sa propre conception

–consciente et inconsciente– du masculin et du féminin dans l'enfant, avec tous les doutes et toutes les certitudes qu'il porte en lui.

Connaître le sexe d'une personne nous dit finalement moins de choses essentielles d'elle que nous ne le pensons. Voici encore une analogie quant aux longs siècles durant lesquels la distinction entre «Noirs» et «Blancs» semblait essentielle puisqu'on raisonnait en termes de «races» différentes. La notion de «genre», contrairement à celle de «sexe», renvoie au fait qu'il faut pourtant toute une série de convictions pour se sentir appartenir à un des deux groupes sociaux définis comme masculin et féminin ou encore la conviction que l'assignation à l'un de ces deux groupes a été correcte.

En tant qu'être humain, nous ne sommes pas enfermés dans un déterminisme biologique –régé par le seul instinct et l'apprentissage– contrairement à ce que nous avons cru pendant longtemps. Saluons un monde plus *queer*, comme le disent les théoriciens de genre américains, «de travers» ou «tordu» en français. Le concept *queer* ne se limite pas à combattre la binarité des catégorisations et les relations de domination qui y sont liées –homophobie et patriarcat– mais remet en cause l'existence même de ces catégories. †



L'entretien de Pierre Jassogne avec Astrid von Busekist

Une vision «souverainiste» du territoire

Qu'elles soient solides ou symboliques, durables ou éphémères, les frontières séparent davantage qu'elles ne rapprochent. Professeure de théorie politique à Sciences Po, Paris, Astrid von Busekist, a étudié dans son essai «Portes et murs» une frontière particulière, celle de l'«eruv», un mur immatériel qui privatise une portion de la voie publique pour permettre aux juifs de respecter leurs interdits religieux. Une manière d'interroger notre espace commun et la tolérance démocratique à la différence.

Espace de libertés : Remise en cause de l'espace Schengen, crise migratoire... l'Europe a mis en avant la question des frontières. Comment expliquez-vous le retour en force de ce sujet ?

Astrid von Busekist : C'est un réflexe classique. La peur de l'autre conduit à des comportements de repli. Or dans un monde globalisé, et malgré le renforcement des contrôles, la fermeture –toute relative– des frontières n'empêchera jamais un migrant de prendre la route pour chercher ailleurs ce qu'il a perdu chez lui. En outre, l'accueil des réfugiés et des personnes en danger dans leur pays d'origine est réglé par des conventions internationales auxquelles tous les pays doivent se soumettre. S'il y a une position commune européenne, elle n'existe que sur le papier car nos pays réagissent différemment à cette crise : l'immigration se pose davantage en termes de sécurité et d'identité dans l'Europe centrale et orientale, davantage en termes

de justice et de souveraineté en Europe occidentale. Le paradoxe dans tous ces débats, c'est l'exclusion de ceux qui sont à la fois affectés et soumis aux lois liées à l'immigration : les migrants eux-mêmes.

Même relative, la fermeture des frontières est pourtant l'idée qui prédomine...

L'une des raisons, à mon avis, est la confusion entre territoire et espace. Nous avons une vision «souverainiste» du territoire : il nous appartiendrait comme nous posséderions une voiture ou une maison. Par conséquent, celui qui souhaite «partager» notre territoire, est suspecté de vouloir se l'approprier. Or il n'y a pas de «propriété» du territoire, seuls les impérialistes le pensent. En revanche, nous pouvons partager l'espace (l'espace urbain, multiculturel, fait d'une multiplicité de cultures est un bon exemple). Cela



© Netanel

ne veut pas dire renoncement aux frontières elles sont importantes en tant que bornes ou limites de notre individualité, mais elles peuvent être ouvertes et poreuses, jeter des ponts, faire porte.

Faire porte justement, c'est tout l'enjeu de l'eruv, la frontière sur laquelle vous vous penchez ?

L'ingéniosité de l'eruv est unique. Il n'y a pas d'équivalent dans les autres religions. La question de la tolérance en revanche est importante. Elle ne va pas de soi. Ce sont les cours de justice qui ont réglé les différends, et qui ont, à chaque fois, tranché en faveur de l'eruv. La vertu de ces débats a été

très claire : en obligeant les adversaires et les défenseurs à négocier, à trouver un consensus, la Justice les a obligés à faire un exercice de traduction et d'interprétation des valeurs démocratiques. Les uns, les religieux, devaient traduire les préceptes de la religion dans le langage de la raison publique, les autres, partisans d'un espace public vierge de toute empreinte religieuse, devaient se garder pour ne pas légiférer au sein de la loi juive.

Outre en Israël, l'eruv est présent aux États-Unis, au Canada, en France et en Belgique, à Anvers notamment. Sur ce dernier point, est-ce que cette présence en Belgique a donné lieu à

Clôture eruv en Israël.

des batailles juridiques comme ce fut le cas aux Etats-Unis?

Non, l'érection de l'*eruv* n'a suscité aucune querelle en Belgique, pas plus qu'en France, à Strasbourg notamment, le seul *eruv* existant. Peut-être parce qu'en Belgique comme en France, on a compris que l'«*eruv*» ne menace en rien l'autorité publique régulière : l'*eruv* est un mince fil, à peine visible, qui n'enferme pas, qui n'exclut pas, qui n'est significatif que pour les observants et qui favorise plutôt qu'il n'empêche les interactions sociales.

En analysant les débats qui ont entouré la création des *eruv*, vous montrez qu'une négociation est possible entre le respect du droit et le fait religieux. Peut-on dire que c'est là aussi le prix de la démocratie?

Oui, c'est exactement cela. Il est possible de nouer un dialogue entre les principes qui gouvernent la démocratie, et trouver la bonne articulation entre ceux-ci, notamment entre le principe de la séparation (entre privé et public, entre la religion et le politique, entre l'individu et la communauté); et le principe du partage qui passe par la laïcité (neutralité et non-discrimination) et la tolérance (l'impartialité et les critères généraux, valables pour tous). L'évaluation de ces débats permet d'interpréter très concrètement la hiérarchie de ces principes, et de juger de l'acceptabilité d'un tel dispositif pour la majorité en tenant compte de son utilité ou de sa valeur pour la minorité.

En cela, cette question des frontières montre que la démocratie est moins cet « art de la séparation » qu'il n'y paraît à première vue.

Pour peu qu'elle engage le débat, la démocratie est parfaitement capable de composer avec des populations très diverses, des communautés de foi très variées. La justice, dans le cas de l'*eruv*, a relevé le défi : tous les jugements que j'ai examinés sont équilibrés et permettent de comprendre que l'*eruv* peut être compris comme un rituel commun, un seuil que les deux parties franchissent, ensemble, qu'il peut y avoir un paradigme contractuel entre groupes, sans renoncer aux principes qui gouvernent le vivre ensemble. C'est une leçon sur le pragmatisme politique. Les principes importent, mais le tissu social n'est pas fait de principes, il est fait d'interactions concrètes qu'on n'encourage ou qu'on n'empêche pas à coup de législations ad hoc.

Peut-on dire selon vous dans nos sociétés que la laïcité pourrait jouer ce rôle de frontière symbolique?

La laïcité est un principe fondamental, mais il faut s'entendre sur ce qu'il veut dire exactement. Historiquement, la laïcité est une sorte de cécité volontaire, une abstraction utile : *laos* veut dire tout le monde, sans mettre personne à part. Il ne s'agissait pas de séparer l'homme de la religion, mais de protéger à la fois la religion, en la renvoyant dans le privé, car elle était trop précieuse pour être gouvernée par l'État comme le dit Hobbes, mais aussi l'État en le libérant des prescrip-



Astrid von Busekist.

© DR

tions de la foi. Il s'agissait de créer un espace vide en quelque sorte, à disposition égale de tous. Les deux exigences afférentes sont la liberté de conscience et la non-discrimination vis-à-vis des croyances et entre les croyances; et les deux principes qui la gouvernent sont la séparation et la neutralité. Cela, c'est la théorie. Les débats sont cependant toujours contextuels et évoluent : le seuil, la frontière, entre ce qui est tolérable ou ce qui ne l'est pas au regard de ces principes, varie selon le contexte et les périodes. Une laïcité stricte peut aliéner certaines populations et pratiques tandis qu'une laïcité trop ouverte peut générer des comportements de rejet.

Vous écrivez que les démocraties occidentales connaissent régulièrement des manifestations de rejet d'ordre religieux ou ethnique.

Aujourd'hui, les manifestations de rejet concernent l'islam. Comment analysez-vous cette problématique?

Cette question est difficile. L'histoire du burkini montre qu'il n'est pas besoin de monuments imposants et de frontières massives pour susciter l'hostilité. Certaines religions, l'islam en l'occurrence, sont perçues comme défiant les principes républicains de laïcité et d'égalité entre les hommes et les femmes davantage que d'autres. Dans un contexte du «retour du religieux» comme on disait dans les années 1990, et de la radicalisation d'un certain nombre d'individus, le burkini a été le révélateur d'un problème plus profond avec lequel la France se débat, dans un dialogue de sourds, depuis au moins l'affaire du voile au début des années 2000. †



Astrid von Busekist, «Portes et murs. Des frontières en démocratie», Paris, Albin Michel, 224 pages. Prix : 18 euros.

L'École (inclusive pour le bonheur) de tous

L'École de tous... n'est pas une école. C'est un projet d'enseignement et d'école adapté à la population diversifiée que nous connaissons aujourd'hui en Belgique.

Par Benoit Koot
Coordinateur - École de tous ASBL

Le projet pédagogique et scolaire est élaboré par un groupe de praticiens de l'école (directeurs, enseignants, éducateurs, inspecteurs) et du secteur extrascolaire. Fondé sur l'intelligence collective, il rassemble les compétences et les expériences d'acteurs venant de parcours professionnels différents, de convictions et de sensibilités différentes. Il ne prétend pas constituer «la» solution. Ses auteurs estiment cependant qu'il est suffisamment mûr, structuré, argumenté pour faire l'objet d'expériences-pilotes en Fédération Wallonie-Bruxelles. À leurs yeux, ce projet n'est pas figé. Il doit se nourrir de l'apport de tous les acteurs de l'enseignement dans des échanges constructifs.

Une réponse concrète aux maux de l'école

Les auteurs du projet sont à l'œuvre depuis plusieurs années. Ce travail part de constats, vécus au quotidien à travers leurs pratiques et leurs rencontres. Ils observent, en Fédération Wallonie-Bruxelles, un enseignement contrasté: dans la com-

munauté éducative, des expériences très enthousiasmantes côtoient des vécus d'échec, d'impuissance et de relégation. À côté d'enfants vivant un parcours scolaire motivant et mobilisant leurs capacités et leurs énergies, trop de jeunes vivent l'école de manière négative, dans un sentiment d'échec permanent, de résignation ou de révolte.

Les acteurs de l'école sont en plein questionnement. Malgré les très nombreux efforts accomplis au niveau individuel, ils constatent dans bien des cas l'inefficacité du système scolaire et son incapacité à assumer le rôle croissant que la société, consciemment ou inconsciemment, lui confie aujourd'hui. Ceci entraîne une dévalorisation de l'image de soi et peut mener à un surinvestissement professionnel allant jusqu'à l'épuisement ou, au contraire, à un désinvestissement dans une pratique répétitive souvent vécue dans une grande solitude professionnelle.

Ce désarroi est amplifié par un certain nombre de données «objec-

tives» qui dressent un bilan particulièrement lourd de l'enseignement aujourd'hui: résultats médiocres dans les classements internationaux, nombre de jeunes sortant du système scolaire avec un bagage extrêmement réduit, ce qui rend une insertion professionnelle très hypothétique, iniquité du système...

Que ce soit dans le monde des enseignants, des politiques ou des universitaires, cette situation entraîne des interventions soit très violentes dans la critique, soit très militantes et manichéennes dans la promotion de solutions d'ordre pédagogique ou institutionnel. Face à celles-ci, les auteurs du projet préfèrent une attitude plus modeste: quand les choses ne vont pas, il faut faire preuve de créativité, expérimenter avec modestie de nouvelles voies, charpentées par des principes clairs et argumentés, et soumettre celles-ci au crible de l'évaluation pour en dégager les meilleures pratiques.

La diversité, un atout pédagogique

Le projet englobe tous les aspects de l'école. Il s'inscrit dans le principe de l'école inclusive et veut faire de la diversité des enfants un atout pédagogique. Il repose sur un tronc commun de la 1^{re} primaire à la 4^e secondaire, offrant une formation générale, polytechnique, sportive, artistique et culturelle. L'École de tous couvre une plage horaire étendue, de 7 heures à 18 heures, au cours de laquelle les enfants participent à des activités scolaires et

Trop de jeunes vivent l'école de manière négative, dans un sentiment d'échec permanent, de résignation ou de révolte.

parascolaires, ces dernières étant en partie facultatives. Il repose sur un cadre de principes pédagogiques et éducatifs à partir duquel chaque équipe construit ou adapte son projet d'établissement. Il mobilise l'équipe éducative dans une responsabilité solidaire dans la réussite de l'enfant, dans une école du projet, de la pédagogie différenciée, de la pédagogie de la collaboration. Il fait de l'école le lieu de travail de l'équipe éducative (en ce compris pour le travail personnel), le lieu de vie des enfants (pour les activités scolaires et parascolaires) et un lieu de rencontre avec les parents. Enfin, il ancre l'école dans son quartier.

Ce projet a déjà été soumis à de nombreux acteurs venant d'horizons différents. Il n'est pas figé. Il doit se nourrir de l'apport de tous dans une démarche constructive. La mise en place d'expériences pilotes permettra de tester son opérabilité, d'évaluer sa pertinence en termes d'efficacité et d'équité, et d'y apporter les aménagements nécessaires. 🌱



<https://ecoledetous.be>

Euthanasie d'un mineur : émotion ou émoi ?

La nouvelle du décès de quelqu'un n'est jamais réjouissante. En particulier lorsqu'il s'agit d'un être jeune et, en théorie du moins, promis à l'avenir le plus radieux. Mais la réalité est parfois d'une dureté ignoble. En tout cas, l'euthanasie d'un jeune homme âgé de 17 ans qui a été rendue publique mi-septembre n'a été considérée par personne comme une bonne nouvelle. Mais, depuis l'extension de la dépénalisation de l'euthanasie aux mineurs votée en 2014, c'était effectivement une première dans notre pays. Sans cette loi, ce jeune Flamand aurait dû attendre ses 18 ans pour être enfin soustrait aux souffrances extrêmes qu'il endurait. Ou alors, ses médecins auraient dû commettre un acte illégal et risquer les poursuites judiciaires. Sa famille aurait peut-être été tenue dans l'ignorance, de peur d'une fuite, et il y a gros à parier qu'elle n'aurait pas pu dire au revoir dignement à ce fils sûrement très aimé. Ou alors elle aurait dû se rendre complice de ce qui aurait été, juridiquement, qualifiable d'assassinat. Est-ce ce genre de chose que souhaitent ceux qui continuent à crier au scandale à propos de cette possibilité d'offrir une issue humaine à des personnes en très grande souffrance ? Il n'en reste pas moins que le cas en question est rarissime et que la manière dont il s'est déroulé sera strictement évaluée par la commission chargée de ce travail indispensable.

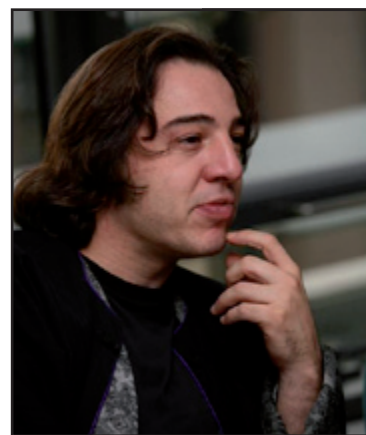
Daesh : arroseur arrosé ?

Le port de la burqa semble poser un gros problème aux responsables de Daesh. Selon la chaîne iranienne Al Alam News Network, l'État islamique aurait en effet interdit aux femmes le port de la burqa et du niqab après qu'une femme entièrement voilée a tué par arme à feu deux hommes armés appartenant à l'organisation djihadiste. Les faits se seraient déroulés récemment à un checkpoint du nord de l'Irak. En tout cas, depuis lors, l'État islamique a décidé d'interdire aux femmes de se couvrir le visage. C'est le même problème qui a

déjà convaincu un certain nombre de dirigeants de pays musulmans à édicter la même interdiction : le voile intégral est dangereux pour tout le monde, même pour ceux qui insistent lourdement pour que les femmes le portent. On hésite entre « tout fout le camp » et « tel est pris qui croyait prendre » mais, à la fin, tout cela ne fait rire personne.

Fazil Say relaxé !

Après des années de tracasseries judiciaires, le célèbre musicien turc Fazil Say a finalement gagné son bras de fer avec la Justice turque. Le pianiste était poursuivi depuis 2013 pour avoir twitté des vers litigieux d'Omar Khayyam. Il est vrai que le poète persan du XI^e siècle n'avait pas sa langue en poche et qu'aujourd'hui encore, on se chaille sur le fait de savoir s'il était un maître soufi suprêmement ésotérique ou bien une sorte d'agnostique avant la lettre. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, il ne s'agit pas que d'une simple querelle d'experts : dans la Turquie d'aujourd'hui, reprendre à son compte (Twitter)



Fazil Say

© DR

des quatrains d'Omar Khayyam peut valoir la prison. Pensez donc : « Vous dites que des flots de vin coulent au paradis. Est-ce que le paradis est une taverne ? » Ou encore : « Vous dites qu'il y a au paradis deux heures pour chaque croyant. Est-ce que le paradis est un bordel ? » Faut pas rigoler avec ça, comme en attestent les dix mois de prison avec sursis dont le musicien avait écopé en première instance. Une peine confirmée en appel la même année puis annulée par la Cour suprême deux plus tard. Fin de l'histoire : début septembre, un tribunal d'Istanbul a statué définitivement sur cette grave affaire en abandonnant toutes les poursuites contre Fazil Say. Mais peut-être que les cours et tribunaux turcs ont en ce moment bien d'autres chats à fouetter ?

Devine qui vient dîner ? Le Dalai-Lama

Le 14^e Dalai-Lama était de passage à Bruxelles en ce mois de septembre 2016 et le moins qu'on puisse dire c'est qu'il a fait recette. À un tel point d'ailleurs que d'aucuns se sont émus des tarifs pratiqués (490 euros par personne) pour avoir l'immense privilège de pouvoir assister à un colloque sur la *Mindfulness* de deux jours et où *Océan de sagesse* faisait office de produit d'appel. Soyons de bon compte : la simple conférence au Heysel était accessible à partir de 12 euros (9 000 places). Mais au diable ces viles préoccupations matérialistes, le fait est qu'à cette occasion l'Union bouddhique belge a pu

redire sa certitude que le bouddhisme accèderait bientôt au nirvana belgo-belge de la reconnaissance officielle. Ce serait l'aboutissement d'une longue marche administrative commencée voici dix ans et qui, inexplicablement, piétine dans les labyrinthes insondables de la politique. Si cela se concrétise, le CAL ne sera donc plus la seule organisation non confessionnelle à être adoubée par les représentants du peuple belge car l'Union bouddhique belge ne se veut pas Église – « Nous n'avons pas de Dieu », insiste son président actuel, le socialiste bruxellois flamand Carlo Luyckx – mais bien une communauté philosophique qui réunirait environ 100 000 sympathisants en Belgique. « Minute, papillon ! », a cependant cru devoir objecter la porte-parole du ministre de la Justice qui a précisé qu'aucun texte de loi n'était encore sur la table. Restons zen.

Les terroristes islamistes roulent-ils pour Donald Trump ?

En tout cas, l'attaque qui a touché la grosse pomme le 17 septembre dernier a offert au candidat républicain à la Maison-Blanche une occasion inespérée d'amalgamer une nouvelle fois islamisme et immigration. En tout cas, deux jours après l'attentat, Donald Trump était très fier de lui et se vantait à qui voulait l'entendre d'avoir compris avant tout le monde la nature réelle des explosions de New York. Au cours d'un meeting électoral qui se tenait quelques heures à peine après l'attaque, il en avait déjà fait son miel en la mettant sur le compte d'un supposé laxisme de la politique d'immigration américaine. À l'inverse, Hillary Clinton rappelait de son côté que « des millions et des millions d'Américains [étaient] des citoyens naturalisés venus du monde entier ». En fait, si un Trump quelconque en avait été président dans les années 1890, les États-Unis seraient probablement restés un pays sous-développé, peuplé parcimonieusement de descendants d'émigrés européens, la plupart ayant quitté précipitamment leurs pénates pour des raisons religieuses ou économiques au XVIII^e siècle...

74 Rappe ta rage!

76 Pauvre Monsieur...

78 Medex: itinéraire d'un
«art social» dédié à l'exil



Rappe ta rage!

À 18 ans, Sonita Alizadeh devait être mariée de force. Elle a en fait une chanson, qui l'a sauvée d'un destin qu'elle n'avait pas choisi. Il en sort un documentaire signé par l'Iranienne Rokhsareh Ghaem Maghami. Sous forme du bouleversant portrait d'une femme qui concrétiser son rêve: devenir rappeuse, en plein jour. À moitié par ingénuité, à moitié par bravoure.

Par Frédéric Vandecasserie
Journaliste

Originaire de Herat, dans l'ouest de l'Afghanistan, Sonita Alizadeh est la dernière d'une famille de huit enfants. Son prénom est indien. «*Mes parents adorent les longs-métrages de Bollywood. Moi, je trouve cela ennuyeux. Je préfère les films d'horreur. Peut-être parce que ma vie n'a pas exactement été baignée dans l'eau de rose jusqu'à présent*», explique-t-elle. Après l'arrivée des talibans au pouvoir, sa famille fuit en Iran. Là, bien loin des bancs de l'école, elle fait le ménage pour une ONG d'aide aux réfugiés. Et découvre le rap en écoutant Eminem. Elle ne comprend rien aux paroles de la star du «gangsta» blanc, mais s'inspire de son intonation et de son rythme. Le sort peu enviable des Afghanes et des Iraniennes lui donnant, de son côté, une matière infinie à indignation pour les textes.

Ouvrez la cage aux mariées!

À 18 ans, elle réalise qu'elle risque de devenir le sujet de ses propres chansons. Car ses parents, qui sont rentrés en Afghanistan, annoncent lui avoir trouvé un mari prêt à l'acheter 9 000 dollars. De quoi payer la dote pour

l'épouse de l'un de ses frères. «*J'ai utilisé le seul moyen à disposition pour sauver ma vie et hurler ma colère*», pointe-t-elle. Elle enregistre une chanson coup-de-poing: *Mariées à vendre*. Dans le clip, elle apparaît avec un code-barre sur le front, le visage tuméfié. «*Comme les autres filles, je suis en cage. On me voit comme un agneau élevé pour être dévoré*», lance-t-elle à la face de la toile mondiale. La vidéo se répand comme une traînée de poudre sur YouTube.

Repérée par des producteurs pour son *flow* à l'épreuve des balles, son histoire en elle-même attire aussi l'attention de la réalisatrice iranienne Rokhsareh Ghaem Maghami. Qui accompagne la jeune femme durant trois ans pour en tirer en film bouleversant de bout en bout. Si le documentaire se déploie d'abord de manière assez classique, en suivant le quotidien de Sonita dans son centre d'accueil iranien, le lien intime qui se développe progressivement entre elle et la réalisatrice donne toute sa substance au film. Ici, pas de voix off, mais des dialogues entre l'auteure des images et son sujet. Un procédé gagnant! La réalisatrice est tellement

sincère quant à son implication dans la tournure que finit par prendre le destin de Sonita que le tout en devient encore plus intéressant. Et envoie carrément le spectateur dans autre dimension, le poussant à réfléchir sur le rapport délicat entre le documentariste et son sujet.

Parce que *Sonita* se heurte à un dilemme inévitablement posé à tout cinéaste du réel confronté à une situation difficile, voire déchirante: faut-il garder une distance professionnelle ou suivre ses instincts humains? Rokhsareh Ghaem Maghami, elle, choisit donc la seconde option. Ce qui confère encore un surplus d'humanité au résultat final.

Changer le monde...

Aujourd'hui, le documentaire terminé, Sonita ambitionne de devenir avocate

afin de défendre les droits des femmes. Elle reviendra un jour en Afghanistan, c'est une évidence. «*Mon pays a besoin de gens comme moi. Et son peuple aussi! Au début de ma notoriété, j'ai dû me battre contre ma famille, surtout contre ma mère. Mais je ne lui en veux pas. Pour elle, il n'y avait pas d'autre choix. Elle était assommée par le poids des traditions. Mais, aujourd'hui, c'est ma plus grande admiratrice. Et elle se bat aussi contre les mariages forcés en Afghanistan. Elle me doit un peu sa vocation*», détaille-t-elle en riant, se sentant même pousser des ailes. «*Je veux, modestement, changer l'Afghanistan et le monde, par la même occasion. Bref, la musique est, pour l'instant, entre parenthèses. La priorité, ce sont les études de droit que je poursuis actuellement aux États-Unis. Et, surtout, l'aspiration à devenir, enfin, une jeune femme comme les autres...*»



«Sonita»
Documentaire de
Rokhsareh Ghaem
Maghami
IR/DE/CH • 2016
• 90'
Le 29 octobre à 18
heures au Théâtre
national
dans le cadre de
la Compétition
internationale des
documentaires
du Festival des
Libertés
www.festivaldeslibertes.be



Sonita Alizadeh rappe contre le mariage forcé des jeunes filles en Afghanistan.

Pauvre Monsieur...

La boucle est bientôt bouclée : « Monsieur »¹ termine ce mois-ci sa tournée d'un an « de 17 en 17 » à travers la Wallonie, initiée symboliquement à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la pauvreté. Du théâtre-action avec un grand A.

Par Amélie Dogot
Secrétaire de rédaction

Monsieur aime les livres, la musique classique, les oiseaux et les blagues du calendrier. Monsieur ne possède pas grand-chose et se raccroche aux petits rituels qui rythment son quotidien, aux souvenirs et aux sources de joie bien éphémère. Monsieur connaît la misère, la solitude aussi. Comme ses meubles, Monsieur vit suspendu. Il commence à perdre pied... Il n'en plus plus de vivre comme ça mais il n'a même plus la force de le dire. Sous la forme d'une pièce muette poignante et percutante, *Monsieur* redonne voix aux sans-voix et lance un appel silencieux dont l'écho résonne encore dans la salle désemplie.

Agir par le théâtre

« Dans une société où l'isolement, le manque de liens, de lieux de partage, est de plus en plus fréquent », le Théâtre de la Communauté, espace liégeois de créations et de rencontres théâtrales depuis plus de 50 ans, « invite tout qui le souhaite à venir assembler son vécu, ses émotions, à un ouvrage collectif. Toutes les histoires y ont de la valeur. Toutes méritent une recherche artistique, une écriture poétique. » Ainsi est né *Monsieur*, d'une

rencontre bien réelle, d'une personne qui a vécu notre monde « pour de vrai ».

« Au départ des présentations, poursuit l'équipe du TC, nous proposons aux publics de prendre, dans chaque ville, une place ; de développer, d'imaginer des réponses aux personnages du spectacle. Chacun [peut] en fonction de qui il est, de ses envies, de ses talents, prolonger le spectacle à sa manière : du slam, du chant, du théâtre, de la photo, une dédicace, des installations... les possibilités sont infinies. » Un appel saisi par les associations constitutives du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté qui poursuit l'objectif d'interpeller le monde politique et de combattre les inégalités par la solidarité et qui œuvre activement à la diffusion du spectacle depuis près d'un an, de Liège à Bérisménil en passant par Cuesmes et Marche-en-Famenne.

Par et pour les publics

Le 17 mai dernier, la halte de *Monsieur* à La Louvière (région urbaine du centre qui dénombre pas moins de 102 quartiers en difficultés²) a donc été l'occasion pour le tissu associa-



© Alain Janssens

Le comédien namurois Luc Brumagne campe « Monsieur » sans mot dire, par la force des gestes et du regard.

tif et pour les citoyens louviérois de se rassembler. La pièce a généré la création d'une plateforme de dialogue et d'échange, « sorte d'observatoire citoyen de la précarité et des droits sociaux », témoigne Stéphane Mansy, coordinateur du Relais de La Louvière de Picardie Laïque. Le Relais s'est ainsi investi « pour présenter la pièce, mais aussi pour réfléchir et créer des ponts entre les organismes d'éducation permanente et les citoyens, ce qui permet de confronter les visions macro et micro de la précarité ». Deux débats ont été organisés, un à l'attention du grand public et un à l'attention des professionnels, ainsi qu'une matinée de réflexion qui a débouché sur une liste d'actions et de revendications et sur la rédaction d'une carte blanche.

Ces éléments et toutes les autres propositions qui seront nées en marge du spectacle seront présentés à Namur, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la pauvreté 2016 qui aura pour thème « Mensonges d'État... Réponses des gens de peu ».

Le 17 octobre, la boucle sera donc bouclée pour *Monsieur* puisqu'il terminera officiellement sa tournée. Pas celles des grands ducs, vous l'avez compris... Son chemin ne s'arrêtera pas pour autant puisqu'il plantera son décor en novembre prochain à Seraing puis à Houdeng-Aimeries dans le cadre des Rencontres d'automne du théâtre-action. *Monsieur* n'a pas fini de lutter contre la pauvreté. ✦



« Monsieur »
Par le Théâtre de la Communauté
Tournée de 17 en 17
En collaboration avec le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté
Le 17 octobre à 15h30 et à 19h aux abattoirs de Bommel (Namur)
www.rwl/p.be
www.actc.be

1 Pièce que nous avons vue à Huy le 22 août dernier dans le cadre des Rencontres théâtre jeune public.

2 Vanderhoven Christian, Kesteloot Christian, Ipersiel Bertrand e.a., *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*, ULB/KULICEDD, 2007, p. 20.

Medex : itinéraire d'un « art social » dédié à l'exil

Attention, le Musée éphémère de l'exil (Medex), né en 2014, ce n'est pas un musée ordinaire. Il ne s'agit pas d'un lieu mais plutôt d'un état. Celui de l'exil. Le musée déambule dans des lieux culturels ou encore des centres d'accueil pour primo-arrivants.

Par Soraya Soussi
Journaliste

Ne demandez pas l'adresse du Musée éphémère de l'exil. Il n'en a pas. C'est un musée itinérant qui évolue au gré des êtres qui rencontrent cet espace transit. Au Medex, rien n'est figé. Tout se transforme, se traduit : le déplacement, l'adaptation, le partage, les rencontres. Organisé sous forme d'ateliers d'expression, il est le support artistique qui raconte des histoires de voyages à qui veut bien les écouter avec les yeux. L'étape de création terminée entre les artistes et les participants, le Medex expose sous forme artistique variée le travail de réflexion, d'écriture et d'expression. Voilà ce qu'est l'« art social ». Un art qui donne la parole non plus seulement aux artistes mais aussi à leur public.

L'art comme identité sociale

C'est au musée des Lettres et Manuscrits qu'est né le Medex. La poésie de Victor Hugo en est l'essence. Victor Hugo, qui a dû fuir son pays à cause de ses idées politiques, a longtemps écrit des poèmes sur son exil. L'écriture peut en effet devenir un moyen thérapeutique pour celui qui

souffre. Daniele Manno, cofondateur, explique : « Dans nos ateliers, nous utilisons l'art pour donner une identité sociale aux participants. Cela permet d'extirper la dureté de l'exil. » Pas besoin de venir de loin pour participer aux ateliers. L'un des principaux objectifs du musée est de découdre les étiquettes posées sur les termes « réfugié », « exilé », « immigré » et autre case médiatisée sous le sceau de la nationalité. « Lors de ces ateliers d'expression, les participants recréent un lien avec leur identité. L'art tel qu'il est pratiqué au Medex permet de poser une réflexion mûrie sur le parcours des personnes. Elles prennent du recul sur leur histoire et se retrouvent avec elles-mêmes. »

Des artistes citoyens engagés

Bon nombre des artistes bénévoles du Medex sont d'origines étrangères. Ils ont choisi la Belgique comme terre d'accueil pour exercer leur art car il est indéniable que la belle Bruxelles regorge de créativité artistique. Le célèbre auteur de *Les Misérables*, qui a insufflé la création du musée, a lui-



© Mathias Filipini

Trois participants des ateliers d'expression artistique du Medex sont venus à Paris pour l'exposition « Paris mon Medex ».

même vécu un temps à Bruxelles. Ces artistes itinérants traversent les courants du musée le temps d'un projet, d'un art à partager. « Il y a autant d'idées et de projets qu'il y a de collaborateurs. C'est la réflexion et le partage d'idées qui priment chez nous. C'est pour cela qu'il n'y a pas de hiérarchie non plus dans notre structure interne. Tout est géré et décidé par les collaborateurs », raconte Daniele Manno. En participant collectivement à la déconstruction des stéréotypes sur les exilés et les réfugiés, ils créent un mouvement citoyen et rassembleur autour d'une valeur forte : la dignité humaine.

Un réseau d'initiatives citoyennes

Depuis deux ans, le Medex s'exporte à travers ses expositions et ses collaborations. Tantôt au BIP (Bruxelles Info Place), tantôt au centre d'accueil Le Petit Château ou encore à Paris. Ses hôtes sont aussi hétérogènes que le

sont ses ateliers, ses expositions et ses collaborateurs.

Cet été le musée nomade a posé ses valises à The Lodge, grand espace culturel à Molenbeek. En plus de leurs ateliers, le Medex a permis d'accueillir deux autres collectifs citoyens à travers des expositions photographiques, celui de Jungleye (collectif né de la « Jungle » de Calais) et Art Without Borders, un jeune collectif citoyen à la dimension internationale œuvrant aussi pour la cause des réfugiés et des immigrés. De simples exemples de ce qui se passe au cœur de Bruxelles quand ses citoyens se mobilisent autour de l'art et de valeurs communes. Le Medex va pouvoir se poser un moment, tout en gardant sa nature nomade puisqu'un siège central du musée ouvre ses portes le 15 octobre à Jette où des expositions et *free lunch* des quatre coins du monde auront lieu toute l'année. 🌱



Musée éphémère
de l'exil
www.medexmu-
seum.com

La riposte de Gaïa face à son agonie

Par Véronique Bergen
Philosophe et écrivaine

L'appel de la forêt, la quête du silence résonnent encore dans les rares organismes épargnés par la contamination pétrochimique. Face à l'agonie de Gaïa, certains humanoïdes multi-connectés refusent encore d'admettre la sanglante vérité. D'autres, dont l'ADN ne vibre qu'à un optimisme béat, creusent leurs méninges viciées par le cambouis afin d'inventer des technologies qui accentueront la fin qu'ils se promettent d'endiguer. Des tribus de médiums ont rappelé sur terre Michaux et Beckett afin que ces derniers leur transmettent une écriture qui dépeuple la planète des humains. De leur vivant, Michaux et Beckett ont préféré ne pas délivrer au monde leur idiolecte dévastateur, capable de transformer enfants, femmes, hommes, transgenres en molécules florales, nappes aquifères, arbres élancés, renards cendrés.

Même s'ils doutent de l'irréversibilité du processus, même s'ils craignent de possibles rétro-avatars du platane à l'homme, des néo-aèdes et des cryptobardes prônent la diffusion massive, par voies orale et écrite, de cette langue métamorphique. La quasi-totalité des cerveaux humains marinant dans le pétrole et les particules fines, il va sans dire qu'aucun référendum n'est possible. Protégés dans des bulles de verre synthétique des

rayons solaires, de la fonte des glaces, d'un boom Celsius de quatre degrés, les derniers humanistes défendent le principe anthropique tandis que leurs adversaires s'affairent à envoyer aux quatre coins du monde les Fils du Rien, les dépeupleurs, Michaux et Beckett. Les accusations fusent, décapitant les humanistes: «*Vous, les évangélistes de l'explosion démographique, complices de Monsanto, vous empoisonnez la planète bleue, lui décochez plus de maladies en deux siècles qu'elle n'en a connu depuis le précambrien.*»

Il semblerait que, furieux d'être délogés de leur royaume des ombres, Michaux et Beckett refusent de prêter main-forte aux partisans de l'extrême. Qu'ils aient entonné, au milieu des loups, des tigres et des girafes survivants, un «*Dépeuplez-nous tout ça!*», relèverait de la légende. Tout laisse accroire que Gaïa va se charger elle-même de la conversion des prédateurs labellisés humains en ours polaires, en nénuphars. Il n'est nul besoin d'envoyés du ciel ou des ténèbres. Gaïa a mis en marche son Big Bang défensif, son art de la survie, aidée en sa tâche par la faune, la flore, le règne minéral, l'énergie de la lumière fossile, les électrons sauvages de la liberté cosmique. †

Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. **Tielemans**

Maison fondée en 1875

**Funérailles civiles
de toutes classes et crémation**

Chaussée d'Alseberg 19 - 1060 Bruxelles
Tél. 02 537 05 64

Direction: Michèle et Jacques Delrieu-Raulier



Funérailles Wyns

Transferts,
Funérailles, Créations,
Assurances décès,
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél: 02 538 15 60
GSM: 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89
1000 Bruxelles
(près de St Pierre Et Bordet)

Contact: Dominique Peeren



**SOCIETE BELGE
POUR LA
CREMATION**

Association sans but lucratif
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,
nous défendons la dignité de l'idéal
crémationiste. Faites-vous membre
Assistance, complète
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE
SUR DEMANDE ET SANS
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1
1000 Bruxelles
02 513 03 96

Annonces

Théâtre, émissions, colloque... les bonnes énergies

L'association belge des athées (ABA) vous invite au colloque Le briquet du Tout-Puissant a-t-il allumé le Big Bang?

le samedi 22 octobre 2016 de 10h15 à 17h

à la Maison des Anciens de l'ULB - UAE

Campus de la Plaine ULB - Accès 4 - Boulevard du Triomphe - 1050 Bruxelles

Avec la participation de **Johannes Robyn, Pierre Gillis, Dominique Lambert, Edgar Gunzig, Léon Brenig et Claude Semay**

Inscription et infos

- En envoyant un mail à l'adresse atheesdebelgique@gmail.com
- En complétant le formulaire disponible sur le site www.athee.info ou en le renvoyant à l'Association Belge des Athées, rue de la Croix de fer, 60-62, 1000 Bruxelles
- L'inscription préalable **au plus tard le lundi 17 octobre 2016** est requise
- Les paiements peuvent être faits par virement sur le compte IBAN BE95 0688 9499 3058 (BIC GKCCBEBB) de l'Association Belge des Athées, 1000 Bruxelles ou sur place
- Tout renseignement par message à patrice.dartevelle@gmail.com

ESPACE de Libertés

Éditeur responsable:

Jean De Brueker

Directeur de la publication:

Yves Kengen

Rédacteur en chef:

Jean-Pol Hecq

Secrétaire de rédaction:

Amélie Dogot

Production:

Fabienne Sergoyne

Dessins:

Suzy Cohen

Graphisme:

YEBOgraphics

Imprimeur:

Dereume printing

Fondateur:

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros

Ne paraît pas en juillet - août

Belgique: 20 €, Étranger: 32 €
par virement au compte du CAL:
IBAN: BE16 2100 6247 9974
BIC: GEBABEBB
TVA: BE 0409 110 069
ISSN: 0775-2768

Centre d'Action Laïque
Campus de la Plaine ULB, CP 236
Boulevard de la Plaine
1050 Bruxelles
Tél: 02 627 68 68 - Fax: 02 627 68 01
E-mail: fabienne.sergoyne@laicite.net
www.laicite.be

Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC)
Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique -
Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la
Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de
la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses
qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données person-
nelles et les faire rectifier.



Libres, ensemble

LES RENDEZ-VOUS
DE LA LAÏCITÉ
OCTOBRE 2016

À LA TÉLÉVISION

Montée du populisme en Europe (28')

Présentation: Catherine Haxhe

De la Hongrie à la Pologne, en passant par l'Autriche, la France et l'Italie, on constate une montée de partis populistes au sein de l'Union européenne. L'extrême droite s'impose également dans de plus en plus de pays. Comment peut-on expliquer le virage populiste européens? Et comment y remédier?

Date	Heure	Chaîne
15/10	10H30	La Une
19/10	20H00	La Trois

Zoos humains, l'invention du sauvage (10')

Présentation: Catherine Haxhe

Découverte en images de l'exposition « Zoos humains, l'invention du sauvage » qui s'est ouverte à la Cité Miroir à Liège. Et rencontre avec son initiateur, Lilian Thuram.

Date	Heure	Chaîne
18/10	Fin de soirée	La Une
24/10	20H00	La Trois

Le transhumanisme (28')

Présentation: Catherine Haxhe

Le transhumanisme: que cache ce terme aussi mystérieux que prometteur? Quels sont les enjeux éthiques que soulève le transhumanisme? Quelle est la place de l'humain dans le futur de l'Univers?

Date	Heure	Chaîne
23/10	9H20	La Une
29/10	10H30	La Une
02/11	20H00	La Trois

À LA RADIO

Sur la Première RTBF vers 20H (28')

La pauvreté chez les jeunes

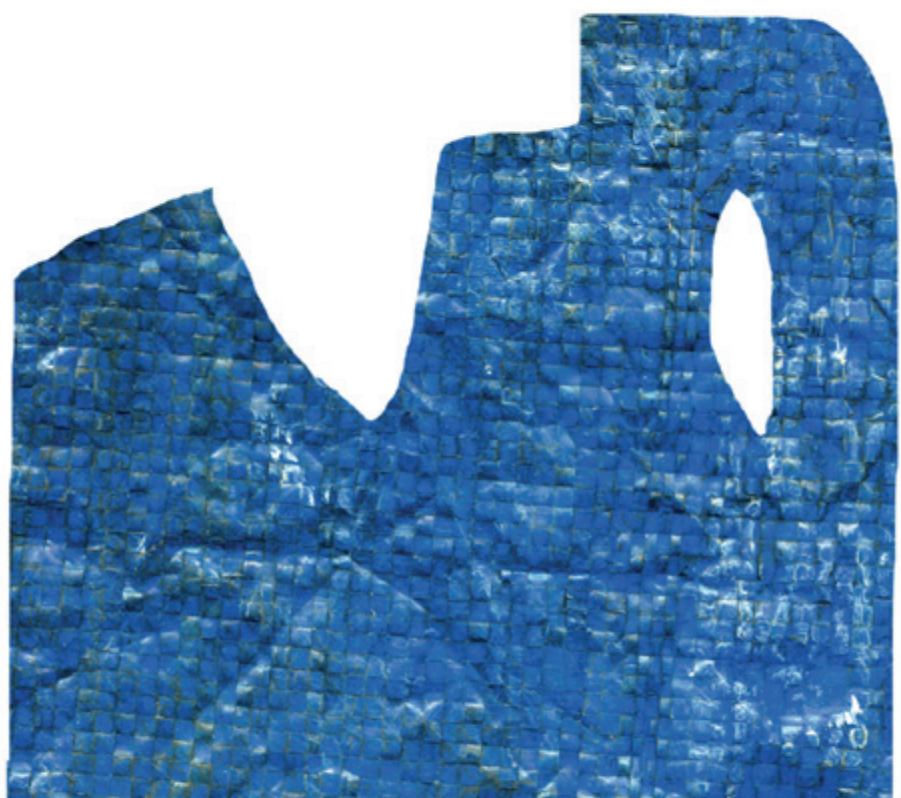
Samedi 15 octobre

Festival des Libertés: questionner l'urgence

Samedi 22 octobre



THEATRE DE POCHE



Création : Olivier Wiame / Texte : Aïat Favez / Mise en scène : Hamadi / Avec Soufian El Boubsi / Lumières : Frédéric Nicaise / Scénographie : Olivier Wiame / Photographie : Stéphane Vanhulle / Montage vidéo : Stéphane Vanhulle

ANGLETERRE, ANGLETERRE

DE AIAT FAYEZ, MISE EN SCÈNE HAMADI, AVEC SOUFIAN EL BOUBSI

LUMIÈRES : FRÉDÉRIC NICAISE, SCÉNOGRAPHIE : OLIVIER WIAME

DU 11 AU 29 OCTOBRE 2016 À 20H30. poche.be OU 02/649.17.27

Bois de la Cambre, 1a, Chemin du Gymnase, 1000 Bruxelles

L'Arche-Éditeur est éditeur et agent théâtral du texte représenté. Réalisé avec l'aide de la Fédération Wallonie - Bruxelles et de la Ville de Bruxelles. En partenariat avec Médecins Sans Frontières et Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers. En coproduction avec La Charge du Rhinocéros

